



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

57^e séance plénière

Vendredi 10 novembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 30 de l'ordre du jour

Application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours.

Rapport du Secrétaire général (A/55/350 et Add.1)

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement se réjouit du rapport sur l'examen à mi-parcours du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF), et voudrait remercier le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés de leur excellent rapport ainsi que de celui traitant des causes du conflit et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ce dont nous avons discuté la semaine dernière dans le même contexte.

En Afrique subsaharienne, le revenu par habitant est aujourd'hui plus bas en termes réels qu'en 1970. Sur les 44 pays les moins développés, 33 sont en Afrique. Presque la moitié des réfugiés du monde et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays se trouvent en Afrique. En fait, l'Afrique est la seule région où l'on assiste à une augmentation du nombre des conflits. Sur plus de 34 millions de personnes atteintes du VIH/sida dans le monde à la fin de 1999, 24 mil-

lions sont en Afrique subsaharienne. C'est là une réalité à laquelle il nous faut faire face.

M. Dangué Réwaka (Gabon), Vice-Président, assume la présidence.

Beaucoup de points importants sont traités dans ce rapport. À cette occasion, je voudrais me concentrer sur les questions qui concernent la bonne gouvernance, les échanges, l'investissement étranger direct, les technologies de l'information et des communications, l'intégration régionale, et le VIH/sida.

Mon gouvernement voudrait insister sur le fait qu'il est indispensable que les pays africains fassent preuve de volonté politique afin de promouvoir une bonne gouvernance par le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit et de renforcer la transparence et la responsabilité effective de l'administration publique, ainsi que leur capacité de la gérer.

La réapparition de conflits armés dans certaines régions de l'Afrique et l'impact négatif de ces conflits sur les efforts nationaux et internationaux visant à promouvoir le développement économique et social nous préoccupent grandement. La croissance rapide de la population, l'accès inégal aux ressources et aux chances, ainsi qu'une participation déséquilibrée dans la prise de décisions au niveau national sont au nombre des causes principales des nombreux conflits armés. Une bonne gouvernance en Afrique est essentielle à un traitement adéquat de ces questions prioritaires.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Les pays africains n'ont pas profité suffisamment des possibilités offertes en matière de commerce international et d'investissement étranger direct mis à leur disposition par l'économie mondiale. Les exportations de marchandises africaines ont augmenté de 2 % par an en moyenne, contre un taux mondial de 7 %. La part des exportations africaines dans le monde a baissé, tombant du taux de 5,9 % en 1980, à 3 % en 1990 et à 2,3 % en 1996.

Mon gouvernement estime que dans un monde qui se mondialise de plus en plus, l'investissement étranger direct et le commerce offrent à l'Afrique des possibilités considérables. L'aide ne saurait remplacer le commerce, toutefois. Le système multilatéral commercial doit donc répondre aux aspirations de développement de l'Afrique. La communauté internationale devrait soutenir les efforts déployés par les pays africains en vue d'identifier les produits africains qui pourraient s'avérer exportables et d'en améliorer la qualité.

Le Japon souhaite que les pays africains prêtent une plus grande attention aux nouvelles possibilités qui pourraient s'ouvrir en créant de meilleures conditions pour l'investissement étranger direct. L'investissement étranger direct pourrait permettre aux pays africains, entre autres, de faire appel à la vaste expertise étrangère et de combler les lacunes existant encore en matière de ressources humaines en Afrique.

Ma délégation pense que les technologies des communications et de l'information offrent aux pays africains une chance sans précédent d'accélérer leur développement. D'autre part, dans les pays où on n'a pas accès aux technologies de l'information, il est impossible de participer pleinement à la nouvelle société mondialisée. Par conséquent, il importe d'aborder la question de la fracture numérique avant qu'il ne soit trop tard. Les donateurs bilatéraux, ainsi que les organisations internationales, doivent être encouragés à trouver des moyens de donner aux Africains un meilleur accès aux technologies de l'information et des communications.

Avant le Sommet du G-8 à Okinawa, le Japon a déclaré qu'il allait préparer un plan de coopération détaillé visant à diminuer la fracture numérique, dans l'intention de fournir un montant total de plus de 15 milliards de dollars dans les cinq années à venir. Dans la mise en oeuvre de ce plan, le Japon coopérera avec le système des Nations Unies, à savoir notamment le PNUD, la Banque mondiale, l'Union internationale

de télécommunications et d'autres organisations internationales pertinentes.

Les pays africains et leurs partenaires de développement doivent reconnaître que la coopération régionale est essentielle à la libéralisation du commerce; à la création d'une infrastructure et d'institutions, y compris les marchés des capitaux régionaux et les institutions de recherche; à une réponse aux problèmes de VIH/sida; aux prévention, gestion et règlement des conflits. Plus précisément, dans un monde de plus en plus intégré, l'intégration régionale et sous-régionale assurent une plus grande visibilité aux investisseurs mondiaux, promeuvent les investissements et les échanges transfrontières et réduisent les coûts de production et de marketing.

Du fait de leur proximité dans ce domaine, les organisations régionales et sous-régionales ont peut-être un avantage par rapport aux organisations mondiales car elles font preuve d'une plus grande compréhension des questions et de leur contexte, ainsi que d'une meilleure aptitude à affiner les mesures et mécanismes. Elles constituent donc les voies les plus appropriées à la conception et à la mise en oeuvre des mesures de prévention, gestion et règlement des conflits. C'est pourquoi un appui externe est important pour la création et le renforcement des capacités des institutions régionales et sous-régionales et pour la mise en application des programmes des groupes économiques sous-régionaux de l'Afrique.

Le VIH/sida n'est pas uniquement un problème de santé, puisqu'il entrave la marche des pays en développement vers le développement. Les gouvernements et le système des Nations Unies doivent s'employer activement à promouvoir l'intégration d'une approche à large assise de l'épidémie du VIH/sida dans tous les programmes et les politiques qui concernent le développement. La lutte contre le VIH/sida doit être au coeur des programmes de développement des pays en développement, en particulier dans les efforts visant à réduire la pauvreté.

À l'occasion du Sommet du G-8 d'Okinawa, le Gouvernement japonais a lancé l'Initiative d'Okinawa pour la lutte contre les maladies infectieuses, au titre de laquelle le Japon envisage de réunir la somme de 3 milliards de dollars, au cours des cinq prochaines années, au renforcement des mesures de lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses et les maladies parasitaires. Dans le cadre du suivi du Sommet

G-8 d'Okinawa, le gouvernement japonais prépare actuellement une conférence qui se tiendra en décembre prochain à Okinawa, dont l'objectif est d'actualiser l'engagement pris par les dirigeants du G-8 afin d'établir un nouveau partenariat dans la lutte contre les principales maladies infectieuses – à savoir le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. On espère sincèrement que cette conférence contribuera à renforcer les efforts que nous déployons dans ce domaine. Dans le cadre du suivi de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II), le Japon a accueilli, au début de ce mois à Tokyo, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), un deuxième séminaire sur le développement de la santé et des services médicaux en Afrique. Lors de ce séminaire, les participants d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique latine ont discuté des moyens de renforcer la coopération Sud-Sud pour lutter contre le VIH/sida en Afrique. À l'issue du séminaire, ils ont adopté un résumé des décisions qui, comme on l'espère, renforcera la Conférence internationale d'Okinawa. En outre, le Japon prépare actuellement une réunion ministérielle sur le développement en Afrique, qui se tiendra au cours de l'exercice budgétaire 2001, comme l'a annoncé le Ministre des affaires étrangères, Yohei Kono, dans son discours devant l'Assemblée générale en septembre dernier.

Bien que l'on ait accompli des progrès dans la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, il reste beaucoup à faire. Ce qui a été accompli et ce qui ne l'a pas été doivent être analysés de près dans l'examen final. Le Japon s'est efforcé d'atteindre les objectifs de l'UN-NADAF à travers le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Aussi bien l'UN-NADAF que le TICAD mettent l'accent sur l'élimination de la pauvreté à travers la croissance économique accélérée, l'intégration économique de l'Afrique dans l'économie mondiale, la diversification économique, ainsi que le développement des ressources humaines.

Enfin, le Japon reste déterminé à collaborer avec les pays africains, ainsi qu'avec l'ONU, dans les efforts visant à édifier un continent prospère affranchi du besoin et de la crainte, grâce à la réalisation des objectifs de l'UN-NADAF.

Mme Viotti (Brésil) (parle en anglais) : Le Brésil se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF). Je voudrais, d'emblée, souligner la nécessité de mettre en place des mécanismes de suivi et des cadres de travail pour garantir la continuité de la mise en oeuvre des initiatives en cours pour la promotion de la paix et du développement durables en Afrique.

Le Brésil souscrit à l'idée que l'on ne peut apporter de réponses efficaces aux problèmes de l'Afrique qu'en conjuguant les efforts de la communauté internationale et qu'en mobilisant de la volonté politique, tant en Afrique qu'au-delà de ses frontières. Comme nous le savons, pour répondre aux défis que pose le développement en Afrique, l'Assemblée générale a adopté en décembre 1991 le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 dans le cadre d'un consensus et d'un partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale. Nous regrettons, toutefois, que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ce Nouvel Ordre du jour aient été assez limités. L'investissement étranger direct en Afrique demeure insuffisant et concentré dans certains domaines, pendant que l'aide publique au développement continue de baisser. L'insécurité économique et l'insuffisance du soutien financier continuent d'aggraver la situation dans la majorité des pays africains. L'ajustement structurel, qui a permis de redresser certains indices macroéconomiques, n'a pas suffi pour mettre les pays africains sur la voie du développement durable. Comme l'a souligné le Secrétaire général, à juste titre, dans son rapport, si l'on a progressé quelque peu vers une résolution de la crise de la dette, ceci apparaît moins dans les pays à faible revenu dont le service de la dette extérieure absorbe en moyenne près du cinquième de l'épargne.

De nouveaux problèmes se sont abattus sur le continent, tels que la pandémie du VIH/sida. En effet, la mobilisation des ressources afin de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable en Afrique exigent un niveau supérieur de coopération financière internationale et un plus grand engagement de la part de la communauté internationale.

La communauté internationale joue un rôle capital dans le processus de développement engagé par les pays africains afin de relever les défis que pose le dé-

veloppement, ainsi que dans la mise en oeuvre des engagements. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), par exemple, doit être renforcée et élargie afin de profiter à un plus grand nombre de pays. Le Brésil s'efforce actuellement de contribuer au processus en faveur des PPTE. Ses coûts, liés à l'allègement de la dette bilatérale en faveur des pays remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide, ont dépassé 300 millions de dollars. Le Brésil participe également au financement, pris en charge par le Fonds monétaire international, des coûts supplémentaires des PPTE.

Nous exhortons les États Membres à réagir de manière novatrice aux événements positifs enregistrés en Afrique et à engager un dialogue constructif et attentif pour agir aux événements les moins positifs. L'objectif de ce dialogue ne doit pas être d'imposer des décisions unilatérales, mais d'aider les Africains, lorsque le besoin se fait sentir, à trouver des solutions appropriées et à permettre la mise en oeuvre de ces dernières. L'assistance technique, par exemple, ne doit pas être axée sur l'offre, mais elle doit viser les besoins spéciaux des pays bénéficiaires, de même qu'elle doit utiliser pleinement leurs ressources et leurs potentialités. Par ailleurs, pour réaliser des progrès en Afrique dans des domaines tels que le commerce, la finance, la coopération technique et le renforcement des capacités, l'ONU doit continuer à appliquer les initiatives d'assistance spéciale et à collaborer étroitement à tous les niveaux, avec les organisations régionales pertinentes et les institutions de Bretton Woods.

La réalisation des objectifs prioritaires de développement, toutefois, va au-delà des dispositions institutionnelles du système des Nations Unies et dépend en définitive de la volonté politique des États Membres de renforcer leur coopération avec l'Afrique.

Je voudrais souligner l'importance de la coopération Sud-Sud pour le développement de l'Afrique. Le renforcement de la coopération technique entre les pays en développement peut contribuer considérablement à mobiliser les ressources nécessaires à la promotion du développement durable en Afrique. Malgré ses ressources limitées, le Brésil coopère de longue date avec l'Afrique et déploie des efforts, à travers l'Agence brésilienne pour la coopération et d'autres institutions nationales, pour partager avec l'Afrique l'expérience qu'il a acquise dans la lutte pour le développement.

Une grande partie des projets de coopération technique du Brésil avec les pays en développement est acheminée vers des pays africains et dans un certain nombre de secteurs clefs, tels le renforcement des capacités, la formation d'experts dans les domaines de la santé, les programmes d'éducation de base, la gestion des politiques agricoles, l'agriculture tropicale, la production d'énergie électrique, et le suivi et l'exploration des ressources minérales.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, par exemple, le Brésil mène depuis 1977 des programmes de coopération avec des pays lusophones visant à la gestion de programmes de prévention et à l'établissement de systèmes de surveillance épidémiologique. Cette coopération, qui s'inspire de notre propre expérience, s'est maintenant étendue à d'autres pays d'Afrique. L'année dernière, des experts du Ministère de la santé brésilien se sont rendus au Kenya, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, et Namibie et au Botswana afin d'identifier d'autres projets de coopération.

Le dialogue dans le cadre des processus d'intégration sous-régionale est un autre exemple de coopération. Renforcer les échanges avec d'autres partenaires, y compris les pays en développement, a été l'un des principaux objectifs du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Nous accordons une grande importance à la nécessité de soutenir un dialogue entre le MERCOSUR et les processus d'intégration en Afrique. Nous avons déjà pris des mesures dans cette voie et engagé des pourparlers avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Un autre mode de coopération à étudier pourrait comporter des accords trilatéraux qui feraient intervenir un pays africain, le Brésil et un pays tiers ou une organisation internationale. Ainsi, dans le domaine de l'agriculture et de la santé, des mesures pourraient être prises avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé ou du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Au niveau international, le Brésil et les pays africains ont oeuvré ensemble avec des organisations telles que l'Organisation internationale du café, l'Organisation internationale du cacao et le Fonds commun pour les produits de base.

Eu égard au règlement des conflits, le Brésil continue de fournir une aide politique et matérielle à l'Afrique, comme l'illustre sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en An-

gola et au Mozambique et sa contribution aux négociations sur un cessez-le-feu en Guinée-Bissau.

Concernant la nécessité d'envisager une démarche coordonnée sur le plan de l'aide humanitaire, nous pensons que des mécanismes appropriés aux fins d'une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies, devraient être mis au point, en tenant compte du fait qu'un certain nombre d'instances des Nations Unies sont chargées de s'occuper des questions humanitaires.

Un continent africain qui serait paisible, stable et prospère est essentiel à la stabilité du monde. Il est vrai que, ces dernières années, certains événements regrettables nous ont portés à craindre que l'Afrique était en train d'échouer dans cet objectif de paix et de prospérité, sentiment qui a été qualifié d'« afro-pessimisme ». Toutefois, l'Afrique ne doit pas être perçue comme un continent submergé par les conflits. Comme on le reconnaît partout, en de nombreuses parties de l'Afrique, la paix et la croissance économique ont pris pied. Grâce à l'adoption de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, tous les États Membres ont reconnu les besoins particuliers de l'Afrique et se sont engagés à aider les Africains dans leur lutte pour une paix durable, l'élimination de la pauvreté et un développement durable. Cet engagement impose à la communauté internationale de passer des accords de partenariat stratégique avec l'Afrique.

Le Brésil demeure, quant à lui, déterminé à oeuvrer au développement économique des pays africains et espère que la communauté internationale renforcera son aide à cette région du monde et contribuera ainsi à la réalisation pleine et entière des droits fondamentaux des Africains.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je me félicite de vous voir présider, Monsieur le Président. J'ai très envie d'en profiter pour pratiquer mon français, mais je m'en abstiendrai.

Nous nous rencontrons aujourd'hui pour examiner de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les deux rapports très utiles qui se trouvent devant nous et qui ont été préparés par le Secrétaire général devraient nous aider dans cet examen. Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de ce rapport très solide et de son additif, qui permet d'avoir une idée sur la mise en application des recommandations du réexamen à mi-parcours de cet ordre du

jour si important. Les rapports contiennent aussi des propositions intéressantes, qui méritent une analyse sérieuse, en vue d'une mise en oeuvre plus complète.

L'additif qui concerne la mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement de l'Afrique est triste à lire et insiste sur la détérioration de la situation en Afrique au cours des dernières années. La baisse des taux d'épargne; la fuite continue des capitaux du continent qui a atteint le chiffre record de 350 milliards de dollars; la baisse, de l'ordre de plus de 50 %, de l'aide au développement sur la période de six ans, 1992-1998; le bas niveau persistant et la diminution de l'investissement étranger direct vers l'Afrique; la détérioration des termes des échanges commerciaux pour le continent; le fardeau de la dette qui s'alourdit; et la diminution du revenu par habitant, qui est tombé de 749 dollars en 1980 à 688 dollars en 1998, soit une baisse d'environ 9 % – tout ceci concourt à donner une image bien triste des problèmes auxquels est confronté notre continent.

Tous ces signes nous font croire que lorsque nous ferons en 2002 le réexamen complet du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nous serons confrontés à une tâche encore plus grande que celle que nous avons eue au départ. Nous risquons de voir confirmer que la situation économique et financière déjà tragique de l'Afrique n'a fait qu'empirer pendant la décennie suivante la mise en place du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique.

Malgré toutes ces statistiques négatives et déprimantes, ma délégation est convaincue que nous, Africains, nous trouvons à un tournant et que l'avenir de l'Afrique est beaucoup plus prometteur. À cet égard, nous nous faisons l'écho du Secrétaire général, qui observe son rapport :

« Le début du millénaire offre à l'Afrique l'occasion de prendre un nouveau départ. Depuis l'indépendance, la dynamique et les conditions du changement n'ont jamais été aussi favorables » (A/55/350/Add. 1, para. 48).

Je partage cet optimisme pour plusieurs raisons. Nous, en tant qu'Africains, nous avons commencé à assumer notre part de responsabilité dans la recherche des solutions à nos propres problèmes. Il y a une compréhension grandissante de la nature spécifique des problèmes et des défis qui se posent à l'Afrique. Un large éventail d'initiatives bilatérales et multilatérales

témoigne de l'intérêt actif qui se manifeste s'agissant d'attaquer les besoins particuliers de notre continent. D'ores et déjà, l'Afrique se mesure à ses propres propositions concernant l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement du continent. Ces propositions, faites par des Africains pour des Africains, seront lancées, nous l'espérons, dans un avenir pas trop éloigné.

Les Africains sont en train de définir à grands traits les priorités de leur continent. Nous voulons appeler ce processus la renaissance africaine. Premièrement, nous avons décidé que la renaissance africaine signifie la création de systèmes politiques démocratiques qui permettront d'atteindre l'objectif du gouvernement par le peuple.

Deuxièmement, la renaissance africaine doit assurer que ces systèmes prendront en compte les spécificités africaines, pour que, bien qu'étant de nature essentiellement démocratique et respectueux des droits de l'homme, ces systèmes n'en soient pas moins conçus pour utiliser des moyens politiques pacifiques qui tiennent compte des intérêts opposés des différents groupes sociaux dans chaque pays.

Troisièmement, la renaissance permettra de créer des institutions et de mettre en place des procédures qui donneront au continent la capacité de régler collectivement les questions de démocratie, de paix et de stabilité.

Quatrièmement, elle contribuera à la réalisation du développement durable qui entraîne une amélioration continue des conditions de vie et de la qualité de vie de la population.

Cinquièmement, elle modifiera qualitativement la place de l'Afrique dans l'économie mondiale, de sorte qu'elle sera libérée du joug de la dette internationale et ne sera plus simplement un fournisseur de matières premières et un importateur de produits manufacturés.

Sixièmement, elle favorisera l'émancipation complète des femmes africaines.

Septièmement, elle permettra de s'attaquer avec succès aux fléaux des maladies infectieuses comme le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Enfin, la renaissance vise à protéger l'environnement de notre continent et à faire en sorte que nos ressources naturelles puissent être utilisées de façon durable.

Toutes ces priorités figurent dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ce qui n'a rien d'étonnant.

L'examen définitif du Nouvel Ordre du jour et la prise en considération d'un accord possible qui lui succédera doivent aborder un certain nombre de défis. Le premier consisterait à faire une évaluation en profondeur de toutes les initiatives prises jusqu'à maintenant; non seulement celles prises à l'intérieur du système des Nations Unies, mais également d'autres initiatives bilatérales, multilatérales et régionales concernant l'Afrique. Cela comprendra aussi, bien sûr, des initiatives émanant de notre continent.

Un autre défi consisterait à déterminer comment ce processus d'examen peut être lié aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le segment de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, en 2001, doit également contribuer au processus d'examen.

En outre, il faudra envisager des façons de rapprocher des autres initiatives, entreprises pour et par l'Afrique, les éléments particuliers concernant l'Afrique des grandes conférences des Nations Unies. Comme nos chefs d'État ou de gouvernement l'ont déclaré lors du Sommet du Millénaire tenu ici, à New York, il y a quelques semaines, les problèmes du nouveau millénaire exigent des solutions globales. En Afrique, nous connaissons cette vérité mieux que beaucoup.

Malgré nos espoirs face à l'avenir de notre continent, nous devons également reconnaître qu'il ne peut y avoir de développement durable sans la paix et la sécurité, comme nous le rappelle actuellement la guerre insensée qui fait rage en République démocratique du Congo. Cette guerre touche neuf autres pays, dont beaucoup sont nos voisins. Nous voyons, impuissants, que de très précieuses ressources, aussi bien humaines que matérielles, sont gaspillées dans cette guerre.

Des représentants des pays de l'Afrique australe, sous la direction du Président Chiluba de la Zambie, se sont réunis il y a plus d'un an pour s'entendre sur un plan de paix : l'Accord de Lusaka. Nous pensons que cet accord permettrait de mettre un terme à la guerre. Seize mois plus tard, nous attendons toujours que le

Conseil de sécurité joue le rôle qu'il doit jouer pour restaurer la paix et la sécurité dans la région.

C'est l'une des raisons pour laquelle selon nous, Africains, le rapport Brahimi est fondamental et très important s'agissant de jeter les bases de la paix en Afrique. Si nous perdons le rapport Brahimi en raison de nos désaccords qui, selon ma délégation, peuvent être éliminés, nous, en Afrique, serons les plus grands perdants. Nous avons déjà beaucoup perdu, et nous ne pouvons nous permettre de perdre encore davantage.

Lorsque nous discuterons à nouveau du Nouvel Ordre du jour, nous devons entre autres nous pencher sur la contribution de solutions régionales aux problèmes auxquels nous sommes confrontés en Afrique. Nous, membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avons vu les fruits de notre intégration et coopération régionales. Au fil des ans, la SADC a élaboré bon nombre de projets de développement spatial qui regroupent les efforts de plus d'un pays de notre région. Par exemple, l'Afrique du Sud et le Mozambique ont travaillé ensemble pour fournir les infrastructures en matière de transport, de communication et d'énergie qui servent de base au développement des services et du secteur manufacturier. Il s'agit de ce qui est maintenant connu sous le nom de Corridor de Maputo. Les efforts communs déployés par nos deux pays ont grandement amélioré la structure des coûts et la compétitivité, attirant ainsi un investissement étranger direct dans le secteur.

Le corridor de Lebombo constitue un autre exemple, qui concerne trois pays : le Swaziland, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Ces États ont travaillé ensemble pour mettre au point des projets respectueux de l'environnement, notamment des projets permettant de favoriser l'éco-tourisme. Plusieurs autres pays voisins, à savoir le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et le Mozambique, ont construit ensemble une route d'importance majeure pour transporter les marchandises vers des points situés entre l'Océan atlantique et l'Océan indien. D'autres projets sont en cours d'élaboration. Mis à part les avantages économiques habituels, ces projets ont enraciné la démocratie et approfondi les relations de bon voisinage, tout rendant plus durable le développement dans notre région.

En Afrique, nous traversons une période difficile mais très prometteuse, comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre dans son rapport. Nous devons renforcer le partenariat entre les pays du Nord et les

pays du Sud, surtout ceux qui sont situés en Afrique. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne peuvent pas être surmontés par les Africains à eux seuls. La pandémie du VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies exigent une solution à l'échelle mondiale plutôt qu'à l'échelle du continent. Même si nous sommes prêts à faire tout ce que nous pouvons faire, nous espérons que les pays qui ont davantage à offrir, surtout nos partenaires du Nord, puiseront dans leurs coeurs et dans leurs budgets les ressources nécessaires pour apporter leur aide.

Lors du prochain examen du Nouvel Ordre du jour, nous espérons que le Secrétaire général sera en mesure d'affirmer qu'un changement est intervenu dans la situation de l'Afrique. Avec confiance, les dirigeants réunis lors du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Alger en 1999 ont déclaré que ce siècle serait celui de l'Afrique. Nous pensons qu'ils avaient un pressentiment, et que le prochain examen du Nouvel Ordre du jour pourra le confirmer.

M. Kafando (Burkina Faso) : Le point relatif à l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est, de l'avis de ma délégation, très important. C'est la raison pour laquelle elle souhaiterait faire partager sa modeste contribution.

L'objectif premier du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies était d'accélérer la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance économique des pays africains; de les rendre moins vulnérables aux chocs extérieurs; d'accroître leur autonomie et leur dynamisme; et de pérenniser le processus de développement.

De ce point de vue, lors du bilan à mi-parcours de son exécution en 1996, l'Assemblée générale a constaté les progrès accomplis par de nombreux pays africains, sur la voie des réformes économiques, de l'ajustement, de la démocratisation et du renforcement de la société civile. Cependant, en dépit de tous ces efforts, l'Afrique reste aux prises avec de graves problèmes socio-économiques, accentués par un certain nombre de facteurs endogènes et exogènes, tels que la mondialisation, les investissements et l'endettement.

En effet, la mondialisation, bien que présentant des avantages certains pour l'économie mondiale et singulièrement celle des pays industrialisés, crée en revanche de nouveaux problèmes et apportent des

contraintes aux pays africains qui se voient marginalisés.

Les recettes d'exportation et la survie de la majorité des pays africains continuent de dépendre de certains produits de base dont les prix, dans leur ensemble, ont beaucoup baissé depuis 1998, grevant ainsi le taux de l'épargne intérieur et de l'investissement. Même avec les efforts déployés par un grand nombre de pays pour améliorer les conditions de l'investissement privé, les apports de l'investissement étranger direct restent faibles.

Par ailleurs, en plus de la baisse drastique de l'aide publique au développement, le surendettement des pays africains demeure une énorme préoccupation; le service de la dette accaparant une part considérable de leurs revenus, au détriment de l'investissement national.

D'autres facteurs, tels que la pandémie du VIH/sida, le paludisme et les conflits armés entraînent non seulement des souffrances humaines mais entravent aussi le développement socio-économique de l'Afrique, étant donné que les populations les plus vulnérables sont majoritairement issues de la frange active.

Face à tant de défis, plusieurs initiatives ont été lancées, malheureusement contrecarrées par le fait que nombre d'engagements pris par la communauté internationale dans le cadre du Nouvel Ordre du jour n'ont pas été honorés.

Nous en appelons donc à la conscience internationale, pour l'adoption et la mise en oeuvre de nouvelles mesures, notamment pour aider à la lutte contre la pauvreté et pour stimuler la croissance.

La mise en oeuvre de ces nouvelles mesures pour assurer un développement durable, suppose naturellement et tout d'abord l'application d'une stratégie qui, à notre humble avis, devrait avoir pour colonne vertébrale, la stabilité macroéconomique, un environnement sécurisé garantissant l'investissement, l'appui des activités exportatrices, des investissements suffisants dans les secteurs du développement humain tels que la santé et l'éducation, la bonne gouvernance, sans oublier l'amélioration des infrastructures de base.

L'enjeu majeur du développement et l'objectif prioritaire de toute politique de développement en Afrique, est la lutte contre la pauvreté. L'on sait que la

pauvreté naît de l'interaction entre la population, l'environnement et le développement.

Le drame de l'Afrique vient, en premier lieu, de la croissance démographique qui l'emporte de loin sur la production alimentaire par habitant, et en second lieu, de la dégradation rapide de l'environnement qui est préjudiciable aux rendements agricoles. Il faut donc s'attaquer de toute urgence à ces maux et intégrer les questions de population, d'environnement et de développement agricole dans les politiques de planification du développement et de lutte contre la pauvreté.

Faisant suite au Sommet pour le développement social qui s'est tenu en juin dernier à Genève, le Sommet du Millénaire a stigmatisé cet ensemble de contraintes auxquelles se heurtent les pays en développement et singulièrement les pays africains puisque, selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 80 % des pays à faible développement humain sont situés en Afrique et que sur le continent africain même quatre Africains sur dix vivent dans la pauvreté absolue.

Si les États africains, les premiers concernés, se doivent d'adopter des mesures adéquates et urgentes pour sortir de l'impasse, notamment en recourant à la bonne gouvernance, il devient également impérieux que les bailleurs de fonds acceptent, sans trop de conditionnalités, de les aider à mobiliser les ressources nécessaires pour financer leur développement. Tous les regards sont donc tournés vers la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, prévue en 2001.

Nous l'avons déjà dit et nous aimons à le répéter. Faire avancer la cause de l'Afrique, c'est faire avancer la cause du monde, tant il est vrai que dans notre univers globalisé, c'est-à-dire interdépendant, c'est seulement en aidant les plus pauvres à sortir du sous-développement que les plus nantis pourront sécuriser leur propre survie.

M. Mesdoua (Algérie) : Ce troisième débat sur l'Afrique, en l'espace d'une dizaine de jours seulement, revêt une importance particulière parce qu'il intervient dans le cadre de la concertation préliminaire sur la préparation de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui auront lieu en 2002. Bien qu'il eût été souhaitable de les espacer quelque peu, chacun des

trois débats garde en fait sa pertinence et son mérite propres portant sur des aspects différents mais néanmoins complémentaires de la situation du continent qui sont à chaque fois abordés.

Le Nouvel Ordre du jour est venu incarner au début de la décennie 90 le souci de l'Organisation et de la communauté internationale dans son ensemble d'appuyer les efforts de développement de l'Afrique. Le Nouvel Ordre du jour, véritable programme d'action, s'assimile, en fait, à un « programme politique » portant sur des responsabilités et des engagements convenus par les États africains d'une part, et leurs partenaires en développement, d'autre part, concernant des actions précises.

Lors de l'examen à mi-parcours, tenu en 1996, il est clairement apparu qu'en dépit de quelques progrès observés dans quelques domaines, dans l'ensemble, les mêmes conditions qui avaient justifié le lancement du Nouvel Ordre du jour au début de la décennie continuaient encore de prévaloir. Mieux encore, il a été largement reconnu que, pour leur part, malgré les innombrables difficultés et les limites objectives de leurs ressources, les États africains s'étaient sérieusement investis dans la mise en oeuvre des actions convenues et avaient honoré, de ce fait, une bonne partie de leurs responsabilités. Partant de ce constat, et devant les perspectives difficiles entrevues pour le continent, des mesures et des recommandations particulières ont été proposées d'un commun accord à l'effet de poursuivre et d'accélérer l'application du Nouvel Ordre du jour. Aussi, est-ce avec un grand intérêt que l'Afrique attend sa revue finale en 2002.

Dans ce cadre, le rapport intérimaire qui nous est soumis par le Secrétaire général et qui a été publié sous la cote A/55/350, sur l'état de l'application du Nouvel Ordre du jour, y compris les mesures et recommandations convenues lors de la revue à mi-parcours en 1996, ainsi que l'additif, sont deux documents riches en données, en analyses et en propositions sur les actions entreprises et/ou initiées à la fois par les États africains et par la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies et constituent de ce fait une source d'informations d'une grande richesse sur une dimension fondamentale du développement de l'Afrique, à savoir la mobilisation des ressources financières. Je voudrais dire ici toute l'appréciation de ma délégation pour la qualité de ces deux documents.

Les résolutions de l'Assemblée générale et les conclusions concertées du Conseil économique et social contiennent, pour leur part, des éléments de mandat susceptibles de guider le processus d'évaluation. Du point de vue de la délégation algérienne, l'évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour devrait avoir pour objectif de réaliser un bilan. Il serait utile à cet égard que l'équipe chargée de cette étude puisse regrouper des représentants des pays africains et de leurs partenaires en développement, tant au Nord qu'au Sud. Le système des Nations Unies, y compris la Commission économique pour l'Afrique, et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), devraient être représentées au sein de cette équipe. La société civile pourrait également apporter une contribution utile à l'évaluation.

À l'évidence, l'évaluation indépendante autant que l'examen final de l'application du Nouvel Ordre du jour demeurerait incomplets s'ils ne s'inscrivaient pas dans une optique de continuité dans le soutien de la communauté internationale au développement de l'Afrique. De ce fait, la réflexion et la concertation, d'ici à 2002, devraient tendre vers l'élaboration d'un autre cadre ou programme de coopération qui succéderait au Nouvel Ordre du jour.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait qu'il soit tenu compte des résultats du débat que le Conseil économique et social a tenu lors du débat de coordination de sa session de fond de 1999, et qui a été consacré à l'application et au suivi coordonnés des initiatives sur le développement de l'Afrique.

À ce stade, il nous paraît utile de souligner que la réflexion sur l'arrangement de succession au Nouvel Ordre du jour devrait être guidée par les principes suivants.

Tout d'abord, un engagement effectif de la part de la communauté internationale dans un esprit de partenariat véritable aux côtés de l'Afrique et un respect pour les priorités africaines telles que définies par les Africains dans leurs stratégies nationales et régionales de développement. Le deuxième principe devrait tendre vers le renforcement du sens de l'appropriation par les Africains de toute action de coopération qui leur est proposée. Un autre principe est celui qui concerne l'appui conséquent aux capacités africaines aux plans tant national que sous-régional et régional en matière

de coordination des programmes de coopération et d'aide au développement.

D'autres principes comprennent l'adaptation de la coopération avec le continent pour prendre en charge les nouvelles priorités induites par le phénomène de la mondialisation; une plus grande implication de l'Organisation de l'unité africaine; une meilleure prise en compte des grands chantiers lancés sous l'égide de cette organisation, notamment en matière d'intégration, d'éducation, de santé et autres; la nécessité d'un effort sérieux en vue d'une meilleure coordination et d'une harmonisation des nombreuses initiatives internationales bilatérales et multilatérales en faveur de l'Afrique; la nécessité d'une identification adéquate des besoins du continent; et la nécessité de repères précis sous forme de cibles ou d'indicateurs et de délais pour la mise en oeuvre. Tels sont les principes que la délégation algérienne estime important de prendre en compte lorsqu'on aura à évaluer la succession du Nouvel Ordre du jour.

De nombreuses échéances internationales d'une importance considérable pour l'Afrique sont attendues avec l'examen final du Nouvel Ordre du jour en 2002. La Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida devraient toutes garder présentes la dimension particulière de la situation de l'Afrique pour consolider définitivement le consensus en faveur d'un effort singulier au profit du continent africain.

Par ailleurs, le débat de haut niveau du Conseil économique et social, qui sera consacré l'an prochain au rôle des Nations Unies en appui aux efforts de développement durable de l'Afrique, devrait enrichir le débat et s'inscrire dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération de l'Organisation qui viendra remplacer le Nouvel Ordre du jour. Au demeurant, l'Algérie ne peut que se réjouir de voir que le développement de l'Afrique continue de représenter une priorité de notre Organisation.

Lors du Sommet du millénaire, les dirigeants du monde ont unanimement reconnu à l'Afrique des besoins particuliers. L'Algérie ose espérer, dans ce cadre, que les engagements pris, notamment en termes de mesures spéciales à prendre pour relever les défis qui sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du déve-

loppement durable en Afrique, ne tarderont pas à se concrétiser.

À ce propos, l'examen final du Nouvel Ordre du jour en 2002 offre une opportunité de choix au reste du monde à l'effet de réfléchir à un véritable programme mondial d'appui à l'Afrique à l'image de ce qu'a été le Plan Marshall pour l'Europe sortie exsangue de la Deuxième Guerre mondiale. Ne serait-il pas tout aussi juste que l'Afrique ait également sa chance?

Par conséquent, l'Algérie lance un appel à une mobilisation internationale autour d'un programme mondial en faveur du développement de l'Afrique, dans lequel les Nations Unies joueraient un rôle central. Pareil programme qu'on pourrait appeler « programme » ou « partenariat mondial en faveur du développement de l'Afrique » servirait de cadre global qui intégrerait toutes les initiatives existantes.

Au cours des dernières années, de nombreuses initiatives tant bilatérales que multilatérales ont été prises par les partenaires de développement de l'Afrique tant au Nord qu'au Sud. L'Afrique ne peut que s'en féliciter. Mais, elle espère en même temps que ces initiatives se renforceront davantage et iront dans le sens d'un élan mondial de solidarité et d'appui effectif aux efforts entrepris au niveau de notre continent.

M. Doutriaux (France): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les autres pays associés – Chypre, Malte et Turquie – se rallient à cette déclaration.

En tant que premier bailleur de fonds et premier partenaire commercial du continent africain, l'Union européenne attache une importance particulière au succès du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Le continent africain, en particulier l'Afrique subsaharienne, qui compte 33 des 48 pays officiellement classés pays les moins avancés, est la région prioritaire de la coopération de l'Union européenne. Celle-ci s'efforce dans toutes les réunions internationales de faire prendre pleinement en compte les besoins particuliers de l'Afrique. Elle le fait aux Nations Unies, notamment lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, comme dans les institutions financières internationales.

Il s'agit d'une des orientations politiques majeures de l'Union européenne, qui s'est exprimée à l'occasion de la conférence Afrique-Europe organisée au Caire cette année. L'Union européenne se félicite de la réussite de cette conférence et de l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action qui constituent des instruments de référence pour ses relations avec l'Afrique. L'accueil à Bruxelles par l'Union européenne de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés constitue une illustration supplémentaire de l'engagement européen en faveur du développement, notamment en Afrique.

Le rapport présenté par le Secrétariat met en lumière un bilan contrasté de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. D'un côté, il montre le chemin parcouru avec le retour de la croissance économique, le rétablissement en cours des grands équilibres macro-économiques, les efforts en faveur de la mise en place de politiques économiques saines et de réformes structurelles, ainsi que des progrès réels en matière de démocratisation.

Mais, d'un autre côté, le rapport montre l'immensité du défi qui reste à relever : 51 % de la population de l'Afrique subsaharienne vit dans la pauvreté absolue, insuffisance de la production agricole et alimentaire, faiblesse des progrès réalisés dans la diversification des économies, insuffisante intégration dans l'économie mondiale et, enfin, des indicateurs sociaux encore très faibles que menace la progression fulgurante de la pandémie du sida. À cet égard, il est crucial que les pays africains prennent les mesures nécessaires pour lutter contre ce fléau; des résultats notables pouvant être obtenus dans la lutte contre le sida, comme le montrent les exemples du Sénégal et de l'Ouganda.

La communauté internationale doit appuyer leurs efforts, en mobilisant les ressources additionnelles nécessaires. L'Union européenne se félicite de voir que la lutte contre le sida est devenue une des toutes premières priorités de l'ONU. Elle continuera à apporter son soutien à cette action, notamment par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Elle poursuivra son action en faveur du renforcement des systèmes de santé, y compris dans la lutte contre les autres maladies infectieuses telles que la tuberculose ou le paludisme.

L'Union européenne demeure très attachée à la mise en place aux Nations Unies d'une approche intégrée du développement de l'Afrique prenant en compte les dimensions politique, économique et sociale de la prévention et de la résolution des conflits. L'Union européenne rappelle que 20 des 38 pays les plus pauvres du monde sont encore engagés dans des conflits ou ont récemment émergé de conflits. L'avènement de la paix ne permet pas à lui seul d'éliminer la pauvreté. Mais il ne peut y avoir de réels progrès dans la lutte contre la pauvreté sans une paix durable.

L'Union européenne est vivement préoccupée par la multiplication ou la résurgence de conflits, tant en Afrique occidentale que dans les Grands Lacs et en Afrique australe. Ces conflits, notamment par l'exploitation illégale des richesses naturelles qui les accompagne, détournent du développement des ressources financières des pays africains et des principaux contributeurs au budget des Opérations de maintien de la paix. Ces conflits risquent de porter durablement atteinte aux efforts d'intégration régionale et, *in fine*, risquent de déstabiliser toute une sous-région, portant préjudice aux efforts de développement de tous les États environnants. L'Union européenne appuie donc les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits, qu'il s'agisse de l'appui aux efforts régionaux de paix et de sécurité, des efforts de médiation ou d'une meilleure compréhension des origines économiques et des aspects mercantiles de certaines crises en Afrique.

Le rapport présenté par le Secrétariat met en lumière les difficultés auxquelles fait face le continent africain pour mobiliser des ressources financières et les utiliser efficacement pour le développement. Le rapport met aussi en exergue l'importance des besoins du continent africain. Tout en reconnaissant la faiblesse des ressources intérieures mobilisables dans les pays africains, l'Union européenne souligne l'importance de la création, par les pays en développement eux-mêmes, d'un environnement favorable au développement par la promotion de l'État de droit, des droits de l'homme et une saine gestion des affaires publiques passant en particulier par la mise en place de systèmes fiscaux fiables et efficaces. Il va de soi que les ressources ainsi mobilisées doivent être orientées vers la satisfaction des besoins sociaux de base des populations, et notamment des groupes les plus vulnérables, sans discrimination ethnique, religieuse ou entre hommes et fem-

mes. La création d'un environnement favorable est par ailleurs à même de renforcer l'appropriation des mesures décidées en faveur de l'Afrique par les pays africains.

L'Union européenne reconnaît le rôle essentiel des fonds et programmes, comme de la Banque mondiale et des banques régionales, dans la réduction de la pauvreté. Elle appelle à une concentration des ressources concessionnelles sur les pays les plus pauvres, qui n'ont qu'un accès limité aux marchés financiers et dont le plus grand nombre se trouve en Afrique, afin d'y développer les infrastructures nécessaires. Elle considère que les politiques de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités doivent être au coeur des réformes économiques. Elles ne sauraient se limiter à des filets de sécurité atténuant le choc des politiques d'ajustement.

L'aide publique au développement doit venir en sus de la mobilisation des ressources nationales et jouer un rôle essentiel de catalyseur pour la mobilisation, vers les pays en développement, de flux privés et de financements directs internationaux. S'agissant de l'Afrique, il est crucial de parvenir à accroître les flux d'investissements directs internationaux, le rapport du Secrétariat mettant en lumière qu'en 1999, l'Afrique n'a attiré que 4,5 % du total des investissements directs internationaux dans les pays en développement.

S'agissant de la dette, l'Union européenne a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet. À cette occasion, l'Union européenne a réaffirmé qu'elle considère l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) comme un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable des pays en développement. Elle soutient pleinement cette initiative. L'Union européenne appelle les pays éligibles à prendre les mesures politiques et économiques nécessaires pour entrer dans ce processus. Elle appelle aussi les pays créanciers qui ne l'ont pas encore fait à participer au financement de l'Initiative PPTE élargie dans le cadre d'un partage équitable du fardeau. Elle veillera à ce que l'effort financier consenti dans le cadre de l'Initiative ne se fasse pas au détriment des autres canaux de l'aide au développement.

Enfin, pour terminer sur cette question du financement, l'Union européenne rappelle qu'elle attache une grande importance à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du finan-

cement du développement à l'échelon intergouvernemental, prévue en 2001. Cette réunion doit fournir l'occasion d'oeuvrer à une meilleure mobilisation des ressources nationales et internationales, et de contribuer à une plus grande cohérence des politiques.

L'accès des pays africains aux marchés des pays développés constitue un facteur important pour leur développement. L'Union européenne considère comme très importante l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. L'Union européenne a ouvert très largement son marché aux produits des pays africains et compte aller plus loin encore. Elle a été le fer de lance, à l'Organisation mondiale du commerce, d'une initiative tendant à assurer un accès libre de droits de douanes et de tout quota pour les exportations des pays les moins avancés. L'Union est disposée à travailler à de nouveaux progrès dans l'élimination des droits de douanes et des quotas. Ce serait un important effort qui pourrait être suivi par d'autres pays. Elle invite d'une façon générale les autres nations industrialisées à suivre son effort d'ouverture commerciale vis-à-vis des produits manufacturés en provenance des pays africains.

L'intégration régionale peut constituer un autre moteur du développement de l'Afrique, les économies africaines étant souvent caractérisées par des marchés intérieurs de taille modeste. L'Union européenne appuie la promotion de l'intégration régionale qui peut aussi être un instrument utile pour la coordination d'un large éventail de politiques sectorielles. C'est par ailleurs une dimension incontournable pour lutter contre les catastrophes naturelles. L'Union européenne continuera à appuyer activement les différentes initiatives d'intégration régionale, ainsi que les programmes des Nations Unies qui contribuent à créer des structures unifiées au sein du continent.

Pour terminer, je rappelle l'importance fondamentale pour l'Union européenne d'une approche globale et intégrée du développement de l'Afrique, prenant en compte les aspects politiques, économiques, mais aussi les dimensions sociales et environnementales du développement humain durable. Cette approche est présente dans l'Accord de Cotonou, récemment signé entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont l'objectif central est la réduction de la pauvreté par la mise en place de stratégies cohérentes avec la recherche d'un développement durable et d'une intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

La mise en oeuvre de cette approche globale suppose un effort de coordination qui devrait s'appuyer sur les processus existants comme le Cadre global de développement, le Cadre de stratégie de réduction de la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

M. Malhotra (Inde) (*parle en anglais*) : Je félicite le Secrétaire général du rapport complet et stimulant (A/55/350 et A/55/350/Add.1) dont nous sommes saisis. Nous avons lu ces documents avec grand intérêt et nous croyons que l'examen approfondi et la mise en application des recommandations qu'il contient contribueraient certainement à concrétiser les intentions de nos chefs d'État et de gouvernement, exprimées au Sommet du Millénaire pour répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique.

Pendant les discussions de ce point de l'ordre du jour à la cinquante-troisième session, ma délégation avait relevé que les meilleures intentions et la bonne volonté devaient trouver leur répondant dans la fourniture de ressources adéquates, qui non seulement soient suffisantes pour appliquer le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF), mais qui aussi permettent d'arriver à un taux de croissance du produit intérieur brut d'au moins 8 % par an, dont on estime que c'est le minimum requis pour une lutte efficace contre la pauvreté sur le continent africain. Nous étions alors entièrement d'accord avec la position du Secrétaire général exprimée dans son rapport intérimaire (A/55/390), qu'un des problèmes majeurs qui font obstacle à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour concernait les obstacles rencontrés pour accroître les flux financiers vers les pays d'Afrique. Nous notons, au paragraphe 165 du présent rapport (A/55/350), que la mobilisation effective des ressources financières, malgré la volonté politique souvent exprimée, reste un défi essentiel sur la voie du développement de la région de l'Afrique. Étant donné l'importance essentielle de cette question, le Secrétaire général nous a présenté un additif portant exclusivement sur la Mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement de l'Afrique.

Comme le souligne l'additif, c'est un sombre tableau : les rentrées ont été largement contrebalancées par les sorties; l'aide publique au développement (APD) vers l'Afrique a chuté d'environ 20 % en valeur absolue depuis la mise en place du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique; et, plus im-

portant, l'intégration des pays africains dans le marché mondialisé semble se tourner en malédiction, car sur la période 1970-1997, la diminution de sa part du marché à l'exportation a représenté pour l'Afrique la somme colossale de 68 milliards de dollars par an, presque 20 % de son produit intérieur brut (PIB).

Le rapport souligne à juste titre que, comparées à celles des années 1980, les tendances récentes indiquent une détérioration des flux globaux de ressources à destination de l'Afrique. De plus, il souligne le fait, absolument valide et crucial, que l'APD et d'autres flux de ressources extérieures chutent au moment même où on en a le plus besoin, au moment où les pays africains ont entrepris de courageuses réformes économiques et sont parvenus à des progrès considérables en ce qui concerne la promotion du secteur privé, l'intensification des processus de démocratisation, le renforcement des institutions de la société civile et d'autres domaines encore. Il est clair que la productivité de chaque dollar de l'APD en Afrique s'est considérablement accrue à travers ces efforts déployés par les pays africains. Mais il est attristant que la réponse à cet accroissement de l'efficacité dans l'utilisation de l'aide extérieure soit une baisse des flux de ressources entrants, et non une augmentation des engagements.

L'Afrique est peut-être la seule région du monde où le revenu par habitant était moins élevé en 1998 qu'en 1980 : 688 dollars contre 749; et c'est la seule région où une augmentation du nombre des pauvres est prévue pour la prochaine décennie. On ne peut parvenir à une réduction durable de la pauvreté que par la promotion d'une croissance durable des revenus pour une large partie de la population. On estime que pour parvenir aux taux de croissance nécessaires, il faudrait des taux annuels d'investissement d'au moins 30 à 40 % du produit intérieur brut (PIB) dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Étant donné le taux d'épargne moyen de 13 % dans les années 1990 – ou même le taux actuel d'épargne intérieure de 18 % – ces pays affrontent un important déficit de ressources d'au moins 22 à 27 % par an. Cet écart doit être comblé par des ressources financières extérieures.

D'après le rapport, nous notons que le taux moyen d'épargne nationale de 15,8 % pour la période 1996-1998 est faible en comparaison du taux record de 28,4 % atteint par l'Afrique en 1980. Mais, comme l'indique le rapport lui-même, et comme l'a dit ma délégation il y a deux ans, quand on a juste de quoi vivre, il peut difficilement y avoir de l'épargne à moins de

pressurer la consommation. Qui plus est, même face aux difficultés, le taux d'épargne est réduit par la fuite de capitaux qui reste omniprésente et grave, et par le transfert net de ressources vers l'étranger.

Ces obstacles structurels auraient pu être surmontés si la communauté internationale avait réagi aux besoins de l'Afrique. Mais comme l'a déclaré le Secrétaire général (document A/55/350/Add.1), le financement extérieur a été décevant sur le plan du volume, de fiabilité et de l'efficacité. Les flux de capitaux entrant vers les pays africains ont décliné régulièrement de 28,2 milliards en 1995 à 20,8 milliards en 1996 et 17,1 milliards en 1998, soit une chute de plus d'un tiers en trois ans. Encore plus inquiétante est la chute de l'APD, qui est tombée de 19,7 milliards en 1992 à 9,7 milliards en 1998, soit une baisse de plus de la moitié en six ans. La chute a été spectaculaire, en particulier si l'on considère les promesses qui ont été faites et les attentes créées quand on estimait que l'APD devrait augmenter de 4 % par an en valeur absolue dans les années 1990. Au lieu d'une augmentation, on a assisté à une baisse de 24 % en valeur réelle, soit une baisse moyenne de 2,4 % par an dans les 10 dernières années.

La raison de cette baisse apparaît implicitement au paragraphe 25 du rapport publié sous la cote A/55/350/Add.1. Comme le Secrétaire général le dit à cet endroit, « le développement était devenu un seul objectif parmi tant d'autres de l'aide ».

La fin de la guerre froide n'a pas amené les dividendes de la paix, tout simplement parce que les pays africains, et en fait d'autres pays en développement, avaient perdu leur intérêt stratégique. Un autre problème est que l'assistance technique étrangère absorbe plus de 25 % de l'APD. La présence de plus de 100 000 experts étrangers en Afrique coûte autour de 4 milliards de dollars par an et fait perdre une partie majeure de l'aide accordée. La multiplicité des donateurs, avec leurs différentes exigences, affaiblit également les capacités africaines, car le circuit parallèle de l'aide attire les fonctionnaires les plus compétents en leur proposant des salaires supérieurs, tandis que le reste de la fonction publique passe plus de la moitié de son temps à s'acquitter de tâches qui lui sont dictées par les exigences d'une multitude de donateurs. Une grande partie de l'aide accordée n'apparaît pas dans le budget national et détourne de plus en plus les dirigeants démocratiquement élus de rendre des comptes à leur propre peuple.

Certaines des suggestions avancées par le Secrétaire général méritent un examen urgent et immédiat de notre part. Deux d'entre elles, qui pourraient avoir une sérieuse influence, consistent à délier complètement et entièrement l'aide, et à faire en sorte que l'aide technique soit utilisée au renforcement des capacités, selon l'impulsion donnée par le bénéficiaire de l'aide, qui doit tenir les rênes. Une autre proposition courageuse du Secrétaire général qui mérite plein appui, concerne la nécessité de reconnaître que le système actuel – basé sur l'altruisme – n'a pas bien fonctionné et que, par conséquent, le moment est venu d'institutionnaliser les engagements en faveur de l'assistance, en faisant des obligations impératives, avec un mécanisme institutionnel pour collecter ces ressources auprès des pays développés et les transférer vers les pays qui en ont besoin.

Le Secrétaire général a estimé qu'habituellement, l'APD à l'Afrique sert à financer, à hauteur de 70 %, les pertes liées aux termes de l'échange et que ces pertes dépassent tous les apports de ressources : APD, investissement étranger direct, prêt privé et investissement de portefeuille. La communauté internationale doit agir de concert pour faire en sorte que les produits et les biens manufacturés africains aient accès au marché, en tant qu'élément intégré du processus de développement. Il faut véritablement en finir avec l'élévation des niveaux de protectionnisme sur les marchés des pays développés, l'escalade des droits de douane et les pointes tarifaires, le protectionnisme, l'usage fréquent et injustifié des taxes anti-dumping et des mesures compensatoires, et les barrières non douanières aux exportations africaines et, de fait, aux exportations des autres pays en développement.

Le problème de la dette extérieure et du surendettement mérite un examen urgent. Beaucoup de pays africains se sont retrouvés pris au piège d'un cercle d'endettement par lequel les nouvelles aides servent à payer le service de l'encours de la dette actuelle. Alors que cette aide est présentée comme « nouvelles ressources », ce n'est qu'un simple ajustement comptable, et aucun dollar supplémentaire ne parvient au bénéficiaire supposé. Outre l'APD, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour financer pleinement l'annulation envisagée de la dette.

Un autre problème important concerne le retour des capitaux amassés à l'extérieur de ces pays. L'évasion de capitaux reste omniprésente et, à la fin des années 90, on l'évaluait à environ 350 milliards de

dollars, soit à peu près autant que l'encours de la dette extérieure africaine. La situation est compliquée par la réticence des gouvernements des pays étrangers – dans les banques desquels se trouve la plus grande part de ces énormes sommes – à faire des efforts pour renvoyer ce capital vers le peuple africain à qui il appartient de droit. L'Afrique a un besoin urgent et désespéré de ces fonds, non seulement pour le développement, mais aussi pour mieux s'efforcer d'endiguer la corruption.

Nous sommes sûrs que si nous pouvons assurer la mobilisation des ressources financières nécessaires, les pays africains réaliseront encore plus de progrès. Nous rendons hommage aux peuples africains et à leurs dirigeants pour les acquis majeurs qui sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, alors même que le contexte économique extérieur est resté défavorable à leur égard. Il s'agit d'une situation difficile que nous partageons avec d'autres pays en développement et à laquelle nous nous identifions.

L'Inde a toujours accordé la plus haute priorité à sa coopération avec l'Afrique. Malgré l'exiguïté de nos ressources, nous sommes engagés à contribuer à la mise en place de capacités en étendant notre coopération technique avec les pays africains. Plus de 60 % des quelque 1 500 stages de formation offerts chaque année dans nos meilleures institutions, dans divers domaines tels que la banque, le commerce extérieur, l'hydrologie et les ressources en eau, les communications, l'électronique, les satellites, l'agriculture, les petites et moyennes entreprises, les logiciels, l'énergie renouvelable etc., sont réservés à des candidats de pays africains.

Nous avons également mis en place et lancé au titre de notre programme de coopération des projets d'assistance technique et de mise en place d'infrastructures en Afrique, y compris la modernisation des hôpitaux, la création de centres de santé ruraux et la mise en place de fermes pilote pour promouvoir l'autonomie agricole, la mise en place de systèmes d'éclairage à l'énergie solaire, d'usines de fabrication de vaccins pour la volaille, de centres de développement pour entrepreneurs, d'ateliers de formation à la mécanique, de centres de formation aux technologies de l'information etc.

La coopération entre les secteurs privés de l'Inde et des pays africains se développe de façon dynamique. Plusieurs projets communs dans le domaine des industries manufacturières ont été mis en place par des so-

ciétés privées indiennes en Afrique. Dans certains secteurs tels que les chemins de fer, l'industrie indienne participe activement au développement des infrastructures de transport en Afrique.

Nous nous proposons de continuer dans cette voie, dans la mesure où nous estimons que l'Afrique et l'Inde sont liées par des relations historiques et que notre partenariat doit se maintenir à l'avenir. Nous nous efforcerons de contribuer le mieux possible, dans la mesure de nos capacités, aux efforts que les pays africains déploient pour assurer leur croissance et leur autonomie, notamment dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, car dans l'esprit de la solidarité Sud-Sud, c'est de leur succès que dépend également notre progrès.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord exprimer la vive gratitude de ma délégation au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour le rapport intérimaire analytique qui nous a été soumis sur l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

L'examen de ce point permet à la communauté internationale de se focaliser une nouvelle fois sur les défis de développement auxquels fait face le continent africain et reflète l'attention croissante que le monde accorde au développement et à la croissance de l'Afrique. Il réaffirme également la détermination des États Membres de soutenir les efforts que l'ONU et ses institutions spécialisées déploient pour réaliser cet objectif dans la mesure où il représente une nouvelle occasion pour l'Afrique d'exprimer sa volonté de continuer le combat pour son développement durable, assumant ainsi ses responsabilités et comptant sur elle-même et sur les efforts de ses peuples ainsi que sur l'appui de la communauté internationale.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général et réaffirmons notre appui aux recommandations qui y figurent. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à la communauté internationale de multiplier leurs initiatives pour appuyer les efforts de développement de l'Afrique. Nous espérons également que l'Organisation des Nations Unies renforcera sa coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales spécialisées, ainsi que son partenariat avec les ONG africaines au niveau communautaire, qui

doivent répondre quotidiennement aux véritables défis du développement.

Le rapport du Secrétaire général contient de bonnes et de mauvaises nouvelles. D'une part, le rapport indique que des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de l'examen à mi-parcours depuis la présentation du dernier rapport intérimaire à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, notamment dans les domaines des réformes économiques, du développement du secteur privé, du renforcement de la société civile et de la promotion de la coopération et de l'intégration économiques. Mais il faut redoubler d'efforts pour réaliser des progrès à cette fin.

D'autre part, les perspectives sont toujours sombres pour l'Afrique en raison de l'aggravation de l'endettement, de la propagation du VIH/sida et de la persistance sur l'ensemble du continent d'une pauvreté extrême. Dans le même temps, on observe une diminution sensible des ressources financières et de l'aide publique au développement ainsi que des taux de croissance, qui s'ajoute à une baisse sensible des cours des produits de base exportés par les pays africains. En outre, le continent a perdu du terrain au niveau du commerce mondial et a subi les effets négatifs du processus de mondialisation, qui a aggravé sa marginalisation.

L'Afrique continue d'être le théâtre de conflits armés, de guerres civiles et de catastrophes naturelles, qui entravent ses efforts de développement. En dépit de l'attention particulière que le Sommet du Millénaire a accordée aux besoins spécifiques du continent notamment dans le domaine de la promotion de mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention et de règlement des conflits, de l'instauration de la paix et de la stabilité et de l'adoption d'autres mesures destinées à faire face aux défis du développement, l'Organisation doit continuer d'accorder toute sa priorité à l'Afrique, et la communauté internationale fournir l'appui nécessaire pour répondre aux besoins urgents des pays africains, du fait surtout que le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 que nous examinons à présent s'achèvera dans deux ans.

Je voudrais à cet égard exprimer notre satisfaction de voir qu'une attention particulière a été accordée aux problèmes socioéconomiques urgents de l'Afrique, évoqués dans le Nouvel Ordre du jour, par de dévelop-

pement de l'Afrique et par de nombreuses et d'importantes conférences et manifestations qui ont eu lieu récemment, notamment les deux séances extraordinaires du Conseil de sécurité sur le VIH/sida et la sécurité en Afrique, et les autres grandes conférences de l'ONU.

Nous pensons que la stratégie de l'ONU visant à réaliser un développement durable en Afrique doit accorder la priorité aux objectifs suivants.

Premièrement, la lutte contre la pauvreté, qui constitue le plus grand défi pour l'Afrique, et la mise en place de programmes efficaces pour l'éliminer graduellement de ce continent. La pauvreté engendre des conflits, et l'inverse est tout aussi vrai. En vue de réaliser cet objectif, il est nécessaire de mobiliser toutes les ressources de l'Afrique et toutes celles qui sont fournies par ses partenaires.

Deuxièmement, il faut trouver une solution radicale au problème de la dette car l'Afrique est l'un des continents les plus touchés par ce problème qui entrave son progrès économique et ce, en annulant la dette de l'Afrique, en vue d'assurer le développement durable de ce continent.

Troisièmement, des mesures immédiates doivent être prises pour endiguer la propagation du sida, qui menace la sécurité et la stabilité politique du continent. À cet égard, nous devons élaborer une stratégie garantissant la distribution de médicaments abordables, lancer une campagne d'information efficace axée sur la prévention, et assurer la prestation de services sanitaires et éducatifs en la matière.

Quatrièmement, il faut trouver une solution aux problèmes de la désertification et de la sécheresse en Afrique, en particulier dans les pays sans littoral qui en subissent les graves effets, et il est indispensable de fournir une assistance bilatérale et multilatérale aux États touchés en vue d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau dans ces régions du continent.

Cinquièmement, il faut fournir à l'Afrique l'appui nécessaire afin qu'elle mette au point de nouveaux programmes qui lui permettent de gérer ses ressources naturelles, et en particulier de trouver un équilibre entre l'accroissement de sa population et sa croissance économique, et d'étudier comment diversifier l'économie de ses pays notamment en développant un

secteur manufacturier pour la transformation locale des matières premières africaines.

Sixièmement, il faut accorder la priorité au secteur agricole, notamment en favorisant le développement des zones agricoles et rurales, en se concentrant sur le rôle des femmes rurales ainsi que des méthodes traditionnelles et en utilisant des techniques modernes qui favorisent un meilleur équilibre écologique et une plus grande sécurité alimentaire en Afrique, ce qui permettrait de réduire le coût des importations de ressources vivrières.

Septièmement, il faudrait aussi améliorer la part de l'Afrique dans les échanges mondiaux et lui permettre d'obtenir des prix justes et raisonnables pour ses matières premières. Il faudrait que des mesures soient prises pour promouvoir le rôle de l'Afrique sur la scène mondiale et dans le processus de prise de décisions économiques ou politiques.

Au cours de la dernière décennie plusieurs conférences de l'ONU – de Rio au Caire, en passant par Copenhague et Beijing – ont souligné la nécessité d'aider l'Afrique à faire face à ses besoins urgents de développement. De même, dans les dernières années, nous avons également constaté un regain d'attention pour l'Afrique de la part de divers groupements internationaux et régionaux. Il y a eu une série de conférences de pays francophones; les réunions de Tokyo (TICAD) ont mis l'accent sur l'échange de connaissances et le renforcement des capacités en Afrique; le sommet du Caire d'avril dernier, auquel ont participé pour la première fois des dirigeants européens et africains, a porté sur la promotion de la coopération entre l'Europe et l'Afrique dans l'intérêt mutuel des peuples de ces deux continents; enfin, il y a eu une réunion ministérielle entre Chinois et Africains à Beijing qui a porté sur la nécessité d'une plus grande coopération Sud-Sud et de la mise à profit de la mondialisation dans l'intérêt de toutes les nations et de tous les peuples.

Si nous voulons vraiment développer l'Afrique, nous devons demander aux grandes puissances de cesser d'exploiter et de piller ses richesses et ses ressources ou de s'ingérer dans les affaires intérieures du continent et d'y semer la dissension. Si la communauté internationale a accepté le principe d'un dédommagement pour certains crimes passés, pourquoi ne demande-t-elle pas aux puissances coloniales de dédommager les peuples contre les plus grands crimes de l'histoire – la colonisation et l'esclavage? Le peuple

africain, en particulier, attend patiemment d'être dédommagé de toutes les destructions et de tous les pillages auxquels il a été soumis pendant la période coloniale.

Cette sombre vision de l'Afrique changera graduellement car la nouvelle génération africaine est chaque jour plus forte et plus puissante et elle fait montre d'une détermination marquée de progresser et de se développer. Les dirigeants et les sages africains continuent de n'épargner aucun effort pour parer, malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent et les tentatives de marginalisation de leur continent, à cette situation difficile. Ils coopèrent entre eux pour résoudre leurs problèmes et leurs conflits internes, pour s'unir et retrouver leur poids économique et politique en tant que continent, pour faire entendre leurs voix et permettre à l'Afrique de trouver la place qui lui revient sur la nouvelle carte de la planète qui se mondialise rapidement.

Pas un jour ne passe sans qu'une nouvelle initiative ne soit lancée quelque part en faveur de l'Afrique. Mon pays, par exemple, a accueilli il y a deux jours un petit sommet des parties au conflit en République démocratique du Congo auquel ont participé les chefs d'État des pays voisins pour trouver une solution africaine au conflit qui fait rage dans ce pays frère et dans la région des Grands Lacs.

En outre, la semaine dernière, à Lusaka, a été créée la première zone de libre-échange d'Afrique lors du sommet du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Le groupe des pays sahéliens et sahariens, qui comprend mon pays, ainsi que plusieurs autres pays de l'Afrique du Nord, du Centre et de l'Ouest, poursuit ses efforts pour assurer l'intégration et la coopération de ses membres, en tablant sur le caractère complémentaire de leurs économies.

Les blocs économiques régionaux de toutes les régions du continent continuent de progresser avec détermination vers la réalisation de leurs objectifs économiques. Tous ces efforts démontrent la détermination de l'Afrique de mettre en place des blocs économiques et régionaux solides qui joueront un rôle important dans les domaines des échanges, des investissements, de l'intégration, et du développement durable, de manière à mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord d'Abuja de 1991, et de transformer en réalité la vision des membres fondateurs de l'OUA.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'importance des efforts que l'ONU déploie en faveur des programmes de développement de l'Afrique. Nous attendons avec intérêt de voir le Conseil économique et social jouer un rôle central à cet égard – en particulier au cours du nouveau millénaire, notamment pour épargner à l'Afrique les inconvénients de la mondialisation et permettre à ce continent de tirer parti des nouvelles technologies des communications et de la révolution informatique apportées par ce phénomène. Les efforts de l'ONU et de la communauté internationale ne pourront toutefois aboutir, sans la volonté politique de consacrer des ressources suffisantes au développement durable de l'Afrique.

L'Afrique représente le plus grand défi qui se pose actuellement à l'ONU. Comme le Secrétaire général l'a si éloquemment expliqué, si l'Organisation ne parvient pas à améliorer la situation humanitaire, économique et sociale des peuples africains, cela représentera un échec politique et moral, non seulement pour l'Organisation mais pour la communauté internationale tout entière.

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui fait le bilan des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ce Nouvel Ordre du jour, notamment dans la mobilisation des ressources supplémentaires.

Malgré quelques signes de croissance économique dans certaines régions de l'Afrique, les tendances générales en ce qui concerne le développement économique de l'Afrique demeurent peu encourageantes. Bien que l'aggravation de la pauvreté et l'élargissement du fossé numérique, lourdement influencés par la mondialisation, soient monnaie courante dans les pays en développement en général, la situation de l'Afrique est exceptionnelle par sa gravité. Ainsi, le revenu par habitant stagne autour de 700 dollars et la part du marché mondial des pays africains est restée inférieure à 2 %. L'aide publique au développement a chuté en valeur nominale comme en valeur réelle, tandis que le fardeau de la dette est devenu de plus en plus écrasant. Pis encore, la pandémie de VIH/sida fait rage sur tout le continent, comme les conflits armés dans certaines zones de la région.

C'est en fait une tâche redoutable que d'inverser cette tendance. À cet égard, je voudrais attirer l'attention des délégués sur les engagements qu'ont pris les dirigeants du monde lors du Sommet du millénaire pour lutter contre la pauvreté et le sous-développement, en Afrique en particulier. Conformément aux fermes engagements pris lors du Sommet, nous devons déployer tous les efforts possibles pour mettre en oeuvre avec rapidité et succès le Nouvel Ordre du jour.

Compte tenu du fait que de tels défis sont complexes et présentent des aspects multiples, nous devons adopter une approche globale et intégrée pour traiter les dimensions différentes, qui ont des prolongements ramifications socioéconomiques, politiques et institutionnels. À cet égard, je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies occupe une position unique pour coordonner les activités qui permettront de répondre aux besoins désespérés de l'Afrique et qu'elle dispose d'un avantage relatif pour gérer les problèmes mondiaux.

Ma délégation voudrait mettre l'accent sur deux objectifs principaux dans l'application du Nouvel Ordre du jour. Premièrement, il existe un besoin pressant de mettre fin aux conflits armés qui empêchent l'Afrique de réaliser son développement politique, économique et social. Les conflits apportent avec eux la destruction de vies humaines et de biens et entraînent d'importants détournements, vers les secteurs militaire et de la défense, des maigres ressources qui auraient pu servir à revitaliser les économies. Afin de maintenir ou édifier la paix en Afrique, la capacité de l'ONU en matière de prévention des conflits, de règlement pacifique des différends, de maintien de la paix, de consolidation de la paix après les conflits, et de reconstruction doit être davantage renforcée. À cet égard, ma délégation se félicite du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies et du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Deuxièmement, de nouvelles voies doivent être explorées afin de mobiliser des ressources supplémentaires et de développer les exportations des pays africains. Jusqu'ici, les fonds et les programmes, ainsi que d'autres institutions des Nations Unies, ont pris un certain nombre d'initiatives dans ce domaine. Néanmoins, il est décourageant de noter l'énorme écart entre

le niveau des ressources financières nécessaires au développement et les flux de capitaux disponibles pour satisfaire à ces besoins. À cet égard, les initiatives visant à combler l'écart croissant doivent être prises aussi bien par les donateurs que par les bénéficiaires. Les pays bénéficiaires doivent mettre tout en oeuvre pour assurer la gestion de leur pays et la capacité d'absorption par une meilleure gouvernance et par la mise en place de réformes administratives, parallèlement à l'accroissement, prévisible et en temps voulu, des contributions financières par la communauté des donateurs aux pays qui le méritent.

Ces dernières années, les pays africains ont entrepris de grands efforts pour promouvoir et diversifier leurs exportations, en coopération étroite avec le système des Nations Unies et la communauté des donateurs. Néanmoins, la part de l'Afrique dans les échanges internationaux reste inférieure à 2 %. Pour favoriser l'accès des produits africains aux marchés internationaux, il ne suffit pas de supprimer les barrières commerciales sur les produits. De meilleurs dispositifs devraient être mis en place pour accroître l'aide financière et technique et faire face aux carences de l'offre par une meilleure qualité des produits, la modernisation des infrastructures et le renforcement des techniques de commercialisation et de conditionnement.

La République de Corée a mis tout en oeuvre pour faire profiter les pays en développement, en particulier les pays africains, de son expérience en matière de développement. En collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, nous avons accueilli à Séoul, en 1998, le Forum Asie-Afrique sur la promotion des exportations. Dans le prolongement de ce Forum, mon pays a organisé en juillet dernier, à l'intention de plus de 40 experts africains, un programme de formation en matière d'exportations.

Dans le domaine de l'accès aux marchés, nous avons supprimé depuis cette année les droits d'importation sur 80 produits de base intéressant principalement les pays les moins développés. Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie, mon gouvernement, avec le concours du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a accueilli en février dernier le Forum sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technique. La République de Corée a également accru son

taux d'APD depuis son entrée, en 1996, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le volume de l'APD en 1999 a dépassé 300 millions de dollars, et nous espérons qu'il continuera à augmenter dans les années à venir.

Enfin, l'année 2001 sera importante pour les questions relatives au développement et à l'élimination de la pauvreté, dans la mesure où se tiendront la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et le Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Ma délégation espère sincèrement que ces manifestations contribueront sensiblement à mobiliser les volontés politiques et les ressources financières nécessaires pour le développement durable des pays en développement, surtout pour satisfaire aux besoins spécifiques des États africains.

M. Bautista (Philippines) (parle en anglais) : Avant toute chose, ma délégation exprime sa gratitude au Secrétaire général pour le rapport préparé pour l'examen du point à l'ordre du jour de l'Assemblée sur l'Application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours.

Je voudrais mettre l'accent sur certaines questions qui intéressent plus particulièrement ma délégation. Ma délégation a pris note des progrès faits par l'Afrique pour renforcer ses capacités et faciliter le processus d'intégration régionale, et souligne en particulier les efforts faits par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour fournir une aide technique visant à appuyer le développement de la communauté économique régionale. En particulier, nous nous félicitons des efforts menés par la CEA pour défendre les positions africaines lors de la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle (Washington) et lors de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Bangkok.

En tant que membre fondateur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les Philippines savent combien le processus est difficile et combien de sacrifices et d'efforts il faut pour réaliser l'intégration régionale. En fait, nous reconnaissons les

défis que pose l'intégration d'une région composée de pays aux expériences historiques diverses, à des niveaux différents de développement économique et de bien-être. Nous estimons donc que l'ANASE peut faciliter l'intégration de l'Afrique en la faisant bénéficier de son expérience, en particulier en ce qui concerne la phase initiale.

À cette fin, les Philippines ont pris une part active au Forum Asie-Afrique depuis sa création. Nous avons été particulièrement encouragés par le troisième forum de ce type, organisé récemment à Kuala Lumpur, qui nous a permis de discuter de nos expériences mutuelles relatives au secteur agricole et au secteur privé. Nous attendons aussi avec intérêt les discussions animées qui auront lieu le mois prochain, à Cotonou (Bénin) lors de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Ma délégation pense que le succès de l'ANASE repose en partie sur l'établissement d'un climat de confiance par l'approche ANASE, qui consiste à régler nos problèmes entre nous, calmement mais résolument. Nous pensons qu'une démarche analogue en Afrique permettrait de créer un climat propice à la croissance économique et au développement social. À cet égard, nous avons pris bonne note du fait que le Secrétaire général a reconnu les progrès accomplis en matière de démocratisation dans la région, ainsi que les résultats économiques encourageants obtenus par certains pays d'Afrique. Effectivement, pour favoriser la paix, rien ne vaut mieux que la démocratie et une prospérité naissante.

Alors qu'un environnement plus calme peut se révéler propice à la croissance, ma délégation est consciente du fait que les ressources ne sont tout simplement pas disponibles, en de nombreux pays, pour les projets d'allègement de la pauvreté. Cet état de fait est lié à de nombreux facteurs, notamment l'insuffisance des flux financiers, la mauvaise gestion du fardeau de la dette et, tout simplement, le manque de consommation. Ma délégation espère par conséquent que l'Initiative PPTE connaîtra le succès que n'a pas connu la précédente initiative. Nous espérons tout particulièrement que l'Initiative prendra en compte les capacités de paiement des pays. Comme de nombreux pays, nous exprimons la crainte que le PPTE élargi pourrait détourner des ressources émanant de l'aide publique au développement (APD), au lieu de les compléter.

En ce qui concerne l'APD, ma délégation est déçue de constater que, tandis que certains pays développés ont atteint l'objectif de consacrer à l'APD 0,7 % du PIB, la majorité d'entre eux ne l'ont pas atteint. Nous les encourageons à suivre l'exemple des pays développés les plus généreux. Nous reconnaissons le fait que certaines des motivations de l'APD ont changé depuis la fin de la guerre froide et que certains pays, notamment en Afrique, souffrent d'une baisse d'intérêt de la part des pays donateurs et, de ce fait, sont dans l'impossibilité de prédire le volume des apports financiers.

Il est donc nécessaire de modifier la manière dont l'assistance est fournie. Cette nouvelle approche devrait rendre l'assistance financière plus prévisible et prendre en compte l'état de sous-développement du pays. En même temps, les pays bénéficiaires doivent assumer leur responsabilité et s'assurer que l'infrastructure nécessaire est mise en place afin que les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficient réellement de cette aide. Par conséquent, ma délégation note avec intérêt la proposition faite dans l'additif au rapport du Secrétaire général, à savoir que les engagements en matière d'aide financière devraient être institutionnalisés et considérés comme des dépenses obligatoires. Même si cette idée paraîtra irréaliste à beaucoup, il serait intéressant de l'étudier, car cela pourrait servir de fondement pour, nous l'espérons, des discussions futures fructueuses.

Ma délégation voudrait aussi appuyer l'observation selon laquelle les organisations de l'ONU actives en Afrique devraient adopter une démarche globale et par conséquent renforcer leur coordination. Nous pensons aussi qu'il importe d'harmoniser les initiatives de l'ONU en créant des liens et en favorisant l'échange d'informations.

Je souhaiterais enfin souligner les récents efforts des Philippines en vue d'accroître leur contribution au développement de l'Afrique. Cette année, nous avons établi des relations diplomatiques avec les pays africains, avec lesquels nous n'entretenions au préalable aucune relation officielle. Nous avons signé des communiqués conjoints avec la République du Congo, la République du Cap-Vert, la République du Togo et, cette semaine même, avec la République démocratique de Sao Tome et Principe. Nous espérons mettre au point d'autres communiqués conjoints dans un proche avenir.

Les Philippines ont toujours été en faveur d'une politique active et d'une relation solide avec nos frères du monde en développement, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud sur les plans économique et technique. Nous espérons retirer des avantages concrets de ces échanges, en particulier de nos expériences en matière de renforcement de nos institutions par des programmes de formation dans un pays tiers, des échanges d'experts, des échanges de chercheurs et l'octroi de bourses. Certaines de ces activités ont actuellement lieu et sont coordonnées par le Conseil de coopération technique des Philippines.

Nous espérons qu'en intensifiant leur coopération avec l'Afrique, les Philippines auront un impact sur les efforts de la communauté internationale afin d'aider ce grand continent à reprendre la voie du développement et de la prospérité.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur la mise en application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF). Ce rapport fournit une bonne analyse et des recommandations concrètes afin de mener des actions au niveau national et international.

Comme cela est mentionné dans le rapport du Secrétaire général, un certain nombre de pays africains ont réalisé des progrès substantiels dans la mise en place de politiques macroéconomiques saines. De même, des progrès considérables ont également été accomplis grâce à la mise en oeuvre des recommandations de l'examen à mi-parcours en matière de promotion du secteur privé, d'intensification du processus de démocratisation et de renforcement de la société civile.

En dépit de ces efforts, les problèmes économiques et sociaux de l'Afrique restent aigus. L'Afrique, en dépit de ses nombreuses ressources, demeure malheureusement la région la plus pauvre du monde. Le taux de croissance du PIB sur le continent s'élevait à 3 % en 90 et à 2,1 % pendant les années 90. Ce chiffre est nettement plus bas que les 7 % nécessaires pour que l'Afrique puisse atteindre l'objectif international de réduire de moitié le nombre des pauvres d'ici à 2015.

Au-delà du problème de réduction de la pauvreté, l'Afrique est confrontée à un grand nombre de pièges liés au sous-développement. La pandémie du VIH/sida est en train de ravager l'Afrique. Le VIH/sida a tué 2 millions de personnes en Afrique seulement, et fait

2 millions d'orphelins. Dans les années 90, l'environnement international économique n'a pas été propice à la croissance soutenue de l'Afrique et n'a pas diminué la pauvreté. L'aide publique au développement (APD), qui est la seule source fiable en ce qui concerne le développement et la croissance en Afrique, a continué de décroître. L'APD est passé de 19,7 milliards en 1992 à 9,7 milliards en 1998. L'imprévisibilité de ces apports financiers a accru l'instabilité macroéconomique et aggravé l'économie déjà fragile des pays africains.

En ce qui concerne le problème de la dette, on ne peut pas dire seulement que l'allègement vient trop tard ou trop lentement, mais également qu'il n'est pas assez important. En outre, l'efficacité des transferts externes, qu'il s'agisse d'assistance ou d'allègement de la dette, a été compromise par la nature du système d'approvisionnement international. La gestion et la coordination de l'assistance entre donateurs et institutions financières multilatérales sans l'intervention active des pays bénéficiaires ont également compromis l'efficacité de l'assistance en Afrique.

La part de l'Afrique dans les échanges internationaux a également décliné. La part du commerce en tant que source de devises et d'excédent à investir a baissé depuis le début des années 80. Le secteur a été touché par trois problèmes interdépendants. D'abord, une diminution continue de la part du marché; une instabilité permanente et la chute des termes de l'échange; une libéralisation du commerce imprudente, qui a plus que doublé la croissance des importations par rapport aux exportations.

Tous ces facteurs réunis contribuent à l'aggravation de la balance commerciale et à la diminution des ressources pour l'investissement. Selon le rapport dont nous sommes saisis, on estime que les détériorations des termes de l'échange ont contrebalancé de façon générale 70 % de l'aide publique au développement destinée à l'Afrique, ou environ 120 % du produit intérieur brut moyen, pour la période 1970-1997.

À mesure que nous avançons, il devient extrêmement important de faire le bilan de nos points forts et de nos faiblesses constatés au cours de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement en Afrique dans les années 90, et de prendre les actions nécessaires. Nous devons appliquer pleinement – à l'esprit et à la lettre – les recommanda-

tions contenues dans l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies afin de trouver une solution à la baisse des ressources extérieures, au problème du poids de la dette et de la détérioration des termes de l'échange.

C'est dans ce contexte que nous appelons nos partenaires pour le développement à fournir à l'Afrique une aide substantielle, inconditionnelle, libre et proportionnée à ses besoins en matière de développement. L'offre d'une aide au développement augmentée, planifiée et efficace est un élément crucial pour la croissance et le développement durables et pour la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, il faut envisager une réforme substantielle pour améliorer l'efficacité du système d'acheminement de l'aide. Comme cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire général sur « les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/55/871), les principes de contrôle national, de participation, de partenariat et de décentralisation doivent être développés davantage pour s'assurer de leur intégration dans le processus socio-politique des pays bénéficiaires.

Pour que l'Afrique puisse réellement s'engager dans la voie du développement durable, il faut que la communauté internationale accélère, approfondisse et élargisse les initiatives d'allègement de la dette, y compris la simple annulation de la dette. Un allègement total de la dette des pays africains représente un transfert de ressource important. La plupart des analyses économiques récentes de la dette africaine recommandent l'effacement inconditionnel de la dette, en tant que la seule solution réaliste de la crise.

Nous souscrivons pleinement aux recommandations du Secrétaire général lorsqu'il affirme que tout en étant attachés à l'aide publique au développement et à l'allègement de la dette, les partenaires de l'Afrique pour le développement doivent offrir aux sociétés de leur pays une aide financière afin de les encourager à s'installer en Afrique. Ces mesures d'incitation pourraient aussi comporter l'autorisation aux exportateurs africains d'accéder à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à une admission en franchise de leurs produits. Cette stratégie serait tout particulièrement payante sur le plan du transfert de ressources réelles aux producteurs africains.

Tout en exhortant la communauté internationale à respecter l'engagement qu'elle a pris il y a 10 ans, nous

sommes tout à fait conscients du fait que le développement en Afrique relève avant tout de la responsabilité des pays africains. Nous devons renforcer la réforme que nous avons entamée en vue de créer un environnement propice à la croissance et au développement durables. Il nous incombe également de faire en sorte que les conflits à l'intérieur des États et entre eux soient rapidement résolus, afin d'améliorer le climat pour un véritable développement.

Enfin, nous espérons profondément que l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour, qui auront lieu en 2002, offriront à la communauté internationale une autre occasion d'examiner et de réorienter son approche du partenariat avec l'Afrique et d'élaborer des stratégies novatrices pour son développement durable. Nous pensons que l'essentiel de ce partenariat réside dans le fait que les pays africains doivent être les auteurs de leurs propres plans et stratégies de développement.

M. Osio (Nigeria) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 30 de l'ordre du jour, intitulé : « Application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement en Afrique dans les années 90 ». Je tiens tout d'abord à féliciter le Secrétaire général de ce rapport très éclairant. Nous recommandons l'étude de ce rapport et sa pleine application.

Il est inquiétant que les défis de développement auxquels l'Afrique a été confrontée dans les années 90 persistent au XXI^e siècle. Ce qui augmente cette inquiétude, c'est le fait que ces défis ont pris un caractère plus complexe et plus dévastateur, qui nécessite une action urgente et concrète de la part de tout un chacun pour empêcher que cet important continent ne s'enfonçe davantage dans la misère. Alors qu'au cours des années 80 et 90, les pays africains étaient aux prises avec le problème de construire des États modernes fondés sur les principes démocratiques et une base économique diversifiée, ils sont de plus, aujourd'hui, en butte à la menace de la marginalisation, voire de l'annihilation physique, à la suite de la mondialisation et de l'invasion mondiale de la pandémie du VIH/sida, qui ravage le continent. Les pays ont absolument besoin de tirer parti des avantages de la mondialisation.

L'Afrique risque d'être détruite par le VIH/sida. Les évaluations du nombre des victimes de ce fléau, publiées dans le rapport du Secrétaire général, sont effrayantes : 24 millions de personnes en Afrique sont

séropositives ou malades du sida, soit 70 % des personnes infectées par le sida dans le monde; 14 millions de décès en Afrique sont dus à cette maladie et, au cours de l'année 1999, 4 millions d'adultes ont été infectés par le VIH/sida dans ce continent. Les complications de cette situation sont évidentes. Le nombre d'adultes et de travailleurs africains a tellement baissé que son avenir socioéconomique est en question. Ceci appelle une action urgente et sérieuse par l'Afrique et ses partenaires. À cet égard, le prochain Sommet sur le sida qui se tiendra l'année prochaine à Abuja (Nigeria) mérite tout notre soutien. Grâce au soutien nécessaire de la communauté internationale, la conférence d'Abuja doit marquer un tournant dans les efforts internationaux fait pour endiguer le dangereux fléau du VIH/sida, qui constitue actuellement une menace inexorable à l'existence de l'humanité, particulièrement en Afrique.

La nature et le rythme de la mondialisation au cours des dernières années sont une source de vive préoccupation en Afrique. La baisse de la capacité de ce continent d'attirer l'investissement étranger direct et l'aide publique au développement – malgré ses grands potentiels – et de mobiliser de façon générale les ressources financières étrangères, est directement imputable aux impacts négatifs de la mondialisation sur le continent. Son accès limité aux marchés mondiaux et le retard qu'elle a pris dans le domaine du numérique, ne font qu'aggraver la situation, déjà triste, du continent. En effet, la baisse régulière des exportations de l'Afrique au cours des deux dernières décennies – de 32 % de l'ensemble des exportations mondiales en 1985 à 1,5 % en 1998 – est une grave cause de préoccupation.

S'il était déjà difficile de pénétrer sur les marchés classiques, le commerce électronique naissant et l'environnement du marché des échanges électroniques sur l'Internet et le World Wide Web sont virtuellement hors de portée de la plupart des pays africains. L'Afrique a besoin du soutien et de l'assistance de la communauté internationale pour surmonter ce que je crois sa plus grande tâche dans le processus de développement à l'aube du XXI^e siècle : à savoir, entrer dans le monde de l'information et dans l'ère de la communication. À cet égard, le geste fait par le Japon lors du Sommet du Groupe des 8 à Okinawa, à savoir la création d'un fonds destiné à aider les pays en développement à relever les défis en matière de technologie

de l'information, est tout à fait louable. Lorsqu'il se concrétisera, ce geste est digne d'émulation.

Le surendettement est le plus grand obstacle au développement d'un grand nombre de pays africains. Le lourd fardeau de la dette empêche l'essor de nombreux pays africains depuis des décennies. Le fardeau de la dette et le service de la dette continuent d'être des obstacles majeurs au développement de ces pays, et représentent plus de 33 % des recettes d'exportation. Toute initiative qui chercherait à promouvoir le développement rapide du continent doit à tout prix inclure une stratégie pour le transfert de technologie et un allègement du fardeau de la dette. Non seulement l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés doit être étendue à un plus grand nombre de pays, mais l'initiative doit être correctement financée et reconfigurée pour atteindre l'objectif voulu et dégager les ressources dans ces pays, surtout en Afrique, aux fins du développement. En fait, l'annulation de la dette pour les plus pauvres de ces pays et les pays les plus endettés demeure l'option la plus viable.

Nous reconnaissons que les grandes lignes du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique des années 90 sont authentiques et viables et favoriseraient le développement socio-économique rapide du continent, même au cours du siècle prochain. Les stratégies qui visent à mobiliser de façon efficace les ressources extérieures et intérieures, à promouvoir et à renforcer le secteur privé, et intensifier le processus démocratique sont des éléments positifs. Une solution rapide et efficace au problème de la dette, un meilleur accès aux marchés internationaux des produits de base africains ainsi qu'une politique de prix plus avantageuse contribueraient de façon appréciable aux efforts de l'Afrique visant à sa reprise et à sa renaissance économiques au XXI^e siècle.

En outre, les pays d'Afrique devront de leur côté faire des efforts en matière d'industrialisation et de diversification de leur assise économique, intensifiant ainsi leur production agricole, tout en s'acheminant sur la voie du développement durable, de préférence de façon concertée avec leurs partenaires régionaux. Mais cela ne sera possible que si l'Afrique accorde l'attention voulue au développement de ses ressources humaines en fournissant une éducation, des soins de santé et une infrastructure appropriés, ainsi qu'en assurant la participation pleine et entière de tous les segments de la société à l'élaboration d'une nation. Tout cela est manifeste dans les recommandations contenues

dans l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Cependant, des ressources adéquates sont nécessaires pour mettre en oeuvre et atteindre ces nobles objectifs.

Il est dommage qu'un seul pays, voire un continent entier comme l'Afrique, ne puisse survivre grâce à un régime de bonnes recommandations ou de promesses. Seules des mesures productives et probantes, faisant suite aux recommandations dont nous sommes saisis, peuvent produire la croissance socioéconomique souhaitée et assurer le développement de l'Afrique et de ses peuples. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent donc de noter que l'Afrique, avec son potentiel immense pour le développement et la prospérité, ne manque pas d'amis.

Je conclurais en déclarant une fois encore combien nous apprécions les travaux entrepris sous l'égide de l'ONU. Nous tenons à dire que le Groupe des 77 et la Chine sont disposés à oeuvrer de façon assidue, sur le plan national et en collaboration avec le système des Nations Unies et avec tous nos partenaires, pour concrétiser dans les faits ces objectifs louables du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique. Nous comptons pour cela sur le soutien et la coopération de tous, dans l'esprit nouveau et revigoré de la mondialisation et ce pour le destin commun de l'humanité.

M. Effah Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : L'Afrique a prouvé son engagement et sa détermination d'apporter perspectives et progrès à ses peuples. Depuis le milieu des années 80, beaucoup de pays du continent africain ont fait de grands pas en avant, réformant leurs économies, améliorant la gestion macroéconomique, libéralisant les marchés et les échanges, et faisant du secteur privé le moteur de la croissance.

En dépit des conflits et des catastrophes naturelles survenus dans certaines parties du continent, l'Afrique a fait de réels progrès au cours des années 90, avec une augmentation des revenus et des exportations et, dans certains cas, avec une diminution de la pauvreté extrême. Les réformes politiques ont entraîné une gouvernance participative et élargi l'horizon des libertés civiles.

Les progrès accomplis, toutefois, n'ont pas été suffisants pour venir à bout des défis de développement majeurs auquel est confrontée l'Afrique. Alors qu'un taux de croissance annuel de 5 % est nécessaire pour

éviter une augmentation du nombre des pauvres, les économies africaines n'ont enregistré qu'une croissance de 3 % en 1999, augmentation marginale par rapport à 1998. La croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2000 ne dépassera pas 4,2 %. La croissance annuelle de l'ordre de 7 % nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté en 2015 semble un objectif éloigné, et a été atteint par trois pays seulement en 1999. Le revenu moyen par habitant est plus bas qu'à la fin des années 60.

Dans le rapport d'évaluation du Secrétaire général qui concerne ce point, d'autres facteurs apparaissent : on parle de perte croissante de parts de marché, même pour les produits d'exportation traditionnels, d'instabilité chronique et de chute des termes de l'échange. La part des flux globaux de ressources à destination de l'Afrique est restée au niveau peu élevé de 1,2 % en 1999, contre 2,3 % en 1997 et 1,2 % en 1998. Il est clair que, huit années après l'adoption du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le défi que pose le développement de l'Afrique exige un engagement et une action encore plus hardis.

La semaine dernière, ma délégation a noté lors du débat sur le rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, l'échec de la communauté internationale de mettre en oeuvre des politiques concernant l'accès aux marchés, l'allègement de la dette, les flux financiers globaux et l'aide publique au développement (APD) nécessaires pour influencer sur les propres efforts de l'Afrique pour atteindre une croissance et un développement durables. Le rapport du Secrétaire général sur la mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement de l'Afrique renforce ce point.

Nous sommes donc heureux de cette occasion qui nous est offerte d'évaluer l'impact du Nouvel Ordre du jour, contrat entre l'Afrique et la communauté internationale. Nous croyons qu'une telle évaluation préparera l'évaluation finale du Nouvel Ordre du jour en 2002 et indiquera la voie à suivre. Nous attendons avec intérêt cette évaluation.

Il y a plusieurs initiatives sur l'Afrique, ainsi que d'autres manifestations centrées sur l'Afrique, qui sont prévus pour l'année qui vient. Même si tout cela peut laisser croire, à tort, qu'il y a des progrès, nous estimons que les avantages de toutes les initiatives sur

l'Afrique découleront de notre capacité de les considérer dans un cadre holistique. À cet égard, toute considération de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour doit tenir compte de tous les autres processus pertinents, comme la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

Même si ce processus d'examen est très important, l'Afrique ne peut attendre jusqu'en 2002 pour aborder les questions qui sont cruciales pour son développement. Le rapport du Secrétaire général, ainsi que les rapports d'autres grandes institutions internationales, fournissent suffisamment d'intrants pour que des mesures efficaces et immédiates soient prises. Ainsi, nous apprécions les efforts déployés par nos partenaires bilatéraux aussi bien que multilatéraux dans le contexte du développement de l'Afrique. Toutefois, nous regrettons que les contributions de certains de nos partenaires n'aient pas été à la hauteur de leur potentiel ou des engagements pris.

À cet égard, nous réaffirmons les propositions faites par notre délégation, entre autres, pour qu'un réel engagement soit pris d'éliminer la dette de l'Afrique et de parvenir à un accord sur l'accès aux marchés des produits cruciaux pour les pays africains, cela de manière cohérente, afin d'assurer les conditions nécessaires à la croissance et au développement de l'Afrique. Cela signifie qu'il faut donner la priorité au règlement, dans le délai le plus court possible, des questions commerciales liées à l'agriculture, aux textiles et au cuir à l'extérieur du cadre du cycle global de négociations commerciales globales actuellement proposé.

De plus, nous demandons instamment aux principaux pays industrialisés d'envisager de fournir un capital additionnel à la Banque mondiale, ainsi qu'à leurs institutions nationales, d'élargir les possibilités de programmes de crédits d'exportation et de garanties d'investissement pour maximiser l'effet des capitaux privés en Afrique, surtout au bénéfice des secteurs le plus solidement liés à d'autres activités en aval et en amont.

L'aide publique au développement (APD) demeure un catalyseur important pour attirer les flux de capitaux privés. Il s'agit aussi d'une source essentielle de financement pour le renforcement des capacités né-

cessaire en Afrique, afin de permettre au continent de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation. Par conséquent, le déclin de l'APD destinée à l'Afrique suscite une grande préoccupation. Nous devons reconsidérer la base du changement de motivation pour l'aide au développement, ainsi que la nécessité d'adopter une démarche coordonnée en matière d'APD afin d'en maximiser les effets. Lier l'APD à une conditionnalité entraîne de graves problèmes pour les efforts que nous menons afin d'éliminer la pauvreté, en particulier pour notre engagement de venir en aide aux segments les plus vulnérables de nos sociétés.

Il importe de souligner la nécessité de centrer notre attention sur la fuite des capitaux, qui est très répandue en Afrique. L'Afrique doit, en collaboration avec les institutions internationales pertinentes, élaborer des cadres de politiques visant à garantir une stabilité qui encourage la rétention des devises étrangères sur le continent. Cependant, il est clair que d'autres formes de transfert net de ressources à l'étranger sont aussi dommageables pour l'économie de l'Afrique. À cet égard, des mesures doivent être prises pour éliminer le transfert de ressources nettes à l'étranger qui résulte parfois de la mise en oeuvre de programmes d'aide.

Les diverses initiatives qui ont été prises aux niveaux bilatéral et multilatéral doivent alimenter le cadre plus large du Nouvel Ordre du jour. Notre objectif doit être de rechercher des relations réciproques, la cohérence et une approche globale, afin de faire en sorte que les solutions répondent aux défis et créent la masse critique envisagée dans le rapport du Secrétaire général.

Nous reconnaissons le travail actuellement accompli par le système des Nations Unies pour contribuer aux efforts des pays africains en matière d'éducation, de santé, de gouvernance, de technologie de l'information, de population et de coopération Sud-Sud, entre autres. Les efforts soutenus qu'il a déployés pour se concentrer encore davantage sur l'Afrique sont louables, et nous l'encourageons à continuer de renforcer ses partenariats, y compris avec la Banque mondiale et d'autres institutions, pour accroître l'impact de ses activités. Nous demandons instamment à tous les pays en position de le faire d'accroître leurs contributions aux fonds et programmes pour permettre à ceux-ci d'atteindre leurs objectifs dans les pays bénéficiaires.

En fin de compte, personne ne peut changer le sort de l'Afrique, sinon les Africains eux-mêmes. Nous devons toujours poursuivre de façon urgente le travail qui reste à accomplir dans le processus de réformes économiques et politiques. Notre détermination d'appliquer la politique de tolérance zéro à l'égard des changements non constitutionnels dans le gouvernement d'un pays et des conflits civils doit se traduire par un appui actif à la bonne gestion des affaires publiques.

Chaque jour où chacun d'entre nous, en tant que partenaires et responsables du développement de l'Afrique, néglige de prendre des décisions courageuses mais justes pour le développement de l'Afrique, nous ajoutons à l'ampleur du défi que pose le développement pour le continent. Nous devons être déterminés à utiliser le processus d'examen du Nouvel Ordre du jour pour modifier la dynamique de l'ordre du jour de l'Afrique en matière de développement afin de lancer l'Afrique sur la voie de progrès véritablement durables.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé de faire de l'Afrique l'une de ses priorités pour les années 90, voire sa priorité. Elle a, dans ce contexte, adopté à l'unanimité le Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Cet Ordre du jour, qui constituait véritablement un contrat de solidarité entre la communauté internationale et l'Afrique, définissait les engagements et les responsabilités de l'une et de l'autre.

Dans deux ans, nous allons célébrer le dixième anniversaire de cet Ordre du jour. Le moment n'est-il pas opportun de nous demander aujourd'hui ce que sont devenus ces engagements? L'Ordre du jour fait-il partie, lui aussi, de la prolifération des déclarations non suivies d'applications? Ces questions méritent d'être posées au regard du peu d'intérêt que commencent à susciter les débats sur l'Afrique, notamment les débats sur le Nouvel Ordre du jour pour son développement dans les années 90.

Ma délégation a pris connaissance avec un grand intérêt du contenu du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Mon pays se réjouit, naturellement, des efforts déployés par la communauté internationale pour doter le continent africain des ressources financières supplé-

mentaires afin de lui permettre d'améliorer le niveau de vie de sa population et de lutter contre la pauvreté.

Le Cameroun apprécie à sa juste valeur le rôle joué par les gouvernements, les organes et organismes des Nations Unies, et les autres partenaires dans la promotion d'un certain nombre de projets qui se rapportent au secteur privé, à l'intensification du processus de démocratisation et au renforcement de la société civile.

De leur côté, les pays africains, dans leur immense majorité, ont pris des mesures en vue d'une réforme économique de vaste portée, dans des cadres structurels et sectoriels convenus, lors de l'examen à mi-parcours. Des résultats encourageants ont été obtenus dans de nombreux pays au prix, parfois sinon toujours, d'énormes sacrifices.

Mais aujourd'hui, que constatons-nous? Nous constatons, et le rapport du Secrétaire général le souligne aussi, que les objectifs fixés dans le Nouvel Ordre du jour, en terme de mobilisation de ressources extérieures, n'ont pas été atteints. En effet, l'aide publique au développement accordée à l'Afrique ne cesse de baisser depuis 1990, curieusement, elle est passée de 19,7 milliards de dollars en 1992 à 9,7 milliards en 1998. Les investissements privés directs, quant à eux, se détournent de l'Afrique et cela, malgré le cadre incitatif mis en place par les pays africains et cela aussi, malgré tout le potentiel de l'Afrique. Pendant ce temps, le poids de la dette extérieure du continent, qui est estimé aujourd'hui à 360 milliards de dollars, ne cesse de s'accroître en dépit de certaines mesures adoptées pour son allègement, à l'instar de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE).

Il découle de ces considérations que le Nouvel Ordre du jour n'a pas tout à fait répondu de façon satisfaisante aux attentes. Tel que conçu, le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies – il est bon de le rappeler – devait être le catalyseur, le moteur politique pour l'ensemble des activités menées en Afrique ou à l'extérieur en faveur du développement du continent. Les diverses initiatives prises à cette fin, c'est-à-dire les initiatives prises pour promouvoir le développement de l'Afrique, devaient toutes, dans cet esprit, concourir à la réalisation du Nouvel Ordre du jour et éviter pour cela des chevauchements préjudiciables à la mise en oeuvre des mesures convenues. Or, de l'avis de ma délégation, cette mise en oeuvre a souffert d'une volonté politique non suffisamment appuyée, d'une insuffi-

sance de coordination et de cohésion. Tout ceci a eu pour effet la dispersion des énergies, la baisse du niveau des activités, la mobilisation inadéquate des ressources et l'utilisation non rationnelle des ressources existantes. Dès lors, il importe de prendre des mesures correctives si l'on veut imprimer une dynamique nouvelle à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour, laquelle a suscité tant d'espoirs.

Les recommandations du Comité du programme et de la coordination, à ses trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions, nous semblent à cet égard particulièrement dignes d'intérêt parce que pouvant être d'une grande utilité. Il est du reste significatif que le Secrétaire général, dans l'élaboration et la présentation de son rapport, se soit inspiré des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à ces sessions.

Je voudrais rappeler les recommandations qui nous semblent essentielles. Le Comité du programme et de la coordination, pour éviter des chevauchements inutiles des différents programmes initiés par l'ONU en direction de l'Afrique, a demandé que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique devienne l'instrument clef de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour. Le Comité avait aussi fortement préconisé la mise en oeuvre d'un plan stratégique directeur dégageant les orientations à suivre par les différents partenaires, fixant les objectifs à atteindre – objectifs assortis de mesures d'évaluation – et comprenant la répartition des responsabilités entre les différents acteurs.

Ainsi, dans ce cadre, le Secrétariat se devait de jouer le rôle d'avocat général de l'Afrique en mobilisant en permanence l'opinion internationale en faveur de la cause du développement du continent. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés se devait, quant à lui, de surveiller étroitement la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour et de tirer, en cas de besoin, sur la sonnette d'alarme. Il revenait au Programme des Nations Unies pour le développement et à la Commission économique pour l'Afrique de formuler des projets d'activité concrets et opérationnels.

Cette conception et répartition, approuvées par l'Assemblée générale, ont-elles été respectées? Il y a tout lieu d'en douter. En tout cas, le flou artistique résultant de ce non-respect semble être pour beaucoup dans le peu de progrès accomplis dans la mise en oeuvre

du Nouvel Ordre du jour, et que nous déplorons aujourd'hui.

Enfin, le Comité du programme et de la coordination a préconisé une évaluation indépendante du programme, laquelle permettrait, lors de la revue finale de 2002, de mesurer de façon objective le quantum et la qualité des ressources et des programmes engagés, ainsi que leur incidence réelle sur le développement durable du continent. Nous nous félicitons que le Conseil économique et social ait donné suite à cette recommandation : en effet, à sa session de fond de 1999, le Conseil a prescrit aux fins de la revue finale de commettre des experts indépendants pour l'évaluation de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour. Nous pensons à cet égard, avec le Comité du programme et de la coordination, qu'une telle évaluation, pour qu'elle soit objective, nécessite au préalable une définition des termes de référence.

Ma délégation a fait toutes ces observations dans la mesure où, croit-elle, le Nouvel Ordre du jour vient de recevoir un élan particulier lors du Sommet du Millénaire, au cours duquel, en effet, la communauté internationale a décidé que l'Afrique demeurerait sa priorité. La Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) qui confirme cette priorité, réitère la détermination des chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'ONU à se tenir résolument aux côtés de l'Afrique dans son combat quotidien pour une paix et un développement durables. L'Afrique, qui fait face à tant de problèmes aussi bien anciens que nouveaux – les nouveaux étant essentiellement les pandémies – attend beaucoup de la concrétisation de cette solidarité renouvelée.

Pendant que je m'achemine vers la fin de mon propos, me revient en mémoire l'appel lancé à Yaoundé par le Pape Jean-Paul II en faveur de l'Afrique :

« L'Afrique est un continent où d'innombrables êtres humains – hommes et femmes, enfants et jeunes – sont étendus en quelque sorte sur le bord de la route, malades, blessés, impotents, marginalisés et abandonnés. Ils ont un extrême besoin de bons Samaritains qui leur viennent en aide. »

Les préoccupations exprimées par le Saint-Père sont également celles contenues dans la Déclaration du Millénaire, notamment le paragraphe relatif à la solidarité. Puissent les engagements pris par les chefs d'État au Sommet du millénaire susciter de façon concrète des réponses à cet appel de l'Afrique, continent d'avenir.

Nous l'avons dit, nous le répétons aujourd'hui: l'Afrique s'en souviendra.

M. Hønningstad (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général pour l'effort considérable déployé dans le rapport dont nous sommes saisis. Les activités et initiatives présentées dans le rapport sont d'une portée et d'une diversité admirables. Il nous donne une vision intéressante, quoique pas totalement encourageante, de la situation de l'Afrique. Malgré les ressources naturelles dont regorge ce continent, l'Afrique enregistre de plus faibles résultats sur le plan des critères clefs de développement – en particulier, la croissance économique – que d'autres régions du monde. Évidemment, les raisons de la lenteur du développement ne sont pas à chercher uniquement en Afrique. Le fardeau de la dette est excessif, les flux de l'aide publique au développement sont trop bas, les obstacles commerciaux aux exportations de l'Afrique sont considérables, et le fossé numérique s'élargit. Alors que le monde est aujourd'hui plus riche que jamais auparavant, le fossé Nord-Sud ne cesse de s'élargir.

À cet égard, je voudrais aborder un des défis les plus urgents que les États africains doivent relever. La réduction de la pauvreté est cruciale en ce qui concerne le développement économique, la stabilité politique et la sécurité régionale et mondiale, et le développement économique est fondamental si l'on veut parvenir à réduire la pauvreté. Nous estimons donc que la tendance internationale à la réduction des flux de l'aide publique au développement doit être inversée. Mon gouvernement envisage actuellement de porter l'aide au développement fournie par la Norvège à 1 % de son produit intérieur brut. L'accent sera mis en particulier sur une coopération accrue avec nos partenaires africains.

Cependant, l'aide bilatérale ou les arrangements multilatéraux ne peuvent remplacer la responsabilité qui incombe aux pays eux-mêmes, et cela ne serait pas non plus souhaitable. La responsabilité principale des stratégies de développement qui conduiront à des progrès durables incombe par conséquent à l'Afrique. Il appartient aux pays africains eux-mêmes de donner l'impulsion nécessaire à la croissance économique.

Les stratégies de développement réussiront mieux si elles sont mises en oeuvre dans un climat politique stable et si elles visent à assurer le progrès économique et social, notamment dans les domaines de la santé et

de l'éducation et en matière de parité entre les sexes. Des gouvernements démocratiques et responsables et la primauté du droit sont des éléments essentiels dans tout processus de développement.

Depuis le début des années 90, nous avons vu de nombreux États africains choisir la voie de la réforme économique et politique. Malheureusement, l'éclatement de nouvelles guerres et, dans de nombreux pays, la poursuite des troubles civils ont réduit à néant nos espoirs d'un avenir plus pacifique pour l'Afrique. Cette tournure des événements pourrait menacer la stabilité et les perspectives d'avenir de vastes régions du continent.

Le rapport souligne, à juste titre, la responsabilité des pays africains concernant l'amélioration de la situation en Afrique. Le renforcement des capacités de l'Afrique touchant les opérations de maintien de la paix et la prévention des conflits contribuera à la stabilité du continent. Le rôle de la communauté internationale doit être essentiellement de renforcer et d'appuyer les efforts et initiatives entrepris par les pays africains eux-mêmes. Cela fait partie de notre responsabilité à l'échelle mondiale, et nous entendons établir une telle coopération avec nos partenaires africains.

Dans de nombreux pays africains, notamment en Afrique sub-saharienne, la pandémie du sida décime des communautés tout entières. Nous sommes d'avis avec l'observation faite dans le rapport selon laquelle, si de nouveaux efforts ne sont pas faits dans de nombreux pays, la pandémie du sida pourrait miner tous les progrès accomplis depuis l'indépendance politique. Le Partenariat international contre le sida en Afrique mérite d'être relevé ici comme une nouvelle initiative novatrice destinée à renverser cette situation tragique. Nous rappelons aussi le débat important qui a eu lieu au Conseil de sécurité en janvier sur les effets du HIV/sida sur la paix et la sécurité en Afrique, et la séance de suivi qui a eu lieu au Conseil économique et social en février.

Je voudrais signaler que les programmes norvégiens pour la coopération en matière de développement avec nos partenaires africains ont de plus en plus abordé les questions de gouvernance, de consolidation de la démocratie et des droits de l'homme – facteurs qui sont essentiels pour prévenir l'éclatement des conflits. Nous appuyons sans réserve la recommandation du rapport selon laquelle les pays africains devraient s'employer à garantir l'exercice effectif des responsabilités, la res-

ponsabilité redditionnelle, la transparence et la primauté du droit dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la gouvernance et accroître la participation de la société civile. Mon gouvernement continuera d'appuyer les programmes et institutions qui tiennent compte de ces principes directeurs, fondement du développement durable.

Pour terminer, j'aimerais rappeler la partie VII de la Déclaration du Millénaire, intitulée « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique », qui à notre avis constitue plus qu'un modèle de développement durable sur le continent africain. La communauté mondiale, en particulier les pays donateurs, ont l'obligation d'appuyer l'Afrique dans sa lutte pour réaliser le développement durable dans tous les secteurs et intégrer l'Afrique dans le grand courant de l'économie mondiale.

M. Mostafa Choudhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Cela fait un certain temps déjà que la communauté internationale a entrepris des efforts pour que les besoins particuliers de l'Afrique figurent en tête de l'ordre du jour du développement mondial. Enfin nous parlons ouvertement, dans différentes instances mondiales, des problèmes que pose le développement africain. Beaucoup de mesures sont proposées, beaucoup d'engagements – quoiqu'ils soient loin d'être appropriés – ont également été pris. Mais, malheureusement, nos actions ne sont pas à la hauteur de nos paroles – en fait, elles sont très en retard sur celles-ci.

Les problèmes de développement de l'Afrique, où se trouvent 33 des 48 pays les moins avancés, sont maintenant largement reconnus. L'additif au rapport du Secrétaire général décrit en détail les questions concernant les ressources. J'évoquerai brièvement quelques-uns des faits.

L'aide publique au développement (APD) a de manière générale continué à diminuer dans le monde; l'Afrique n'a pas été épargnée. Depuis 1990, elle a baissé annuellement de 2,4 %; l'APD est tombée de 19,7 milliards de dollars en 1992 à 9,7 milliards de dollars en 1998. Cela nuit beaucoup aux pays africains, puisqu'ils ont peu de possibilités de mobiliser des ressources nationales suffisantes pour entreprendre des projets vitaux comme la construction d'infrastructures et de réseaux de télécommunications. Il s'agit des préalables essentiels pour attirer l'investissement étranger. Le montant global net des transferts de capitaux vers l'Afrique est tombé de 26 milliards de dollars en 1997

à 17,1 milliards en 1998, diminution effrayante en une année.

Le fardeau de la dette de l'Afrique ne cesse de s'aggraver, malgré les diverses mesures – annoncées à grand renfort de publicité – prises pour réduire le surendettement. Le service de la dette a atteint en moyenne 30 % des recettes d'exportations en 1999, par rapport à 21,3 % en 1997. En fait, il est difficile de discerner les améliorations importantes apportées par les initiatives actuelles.

La perte de la part du marché mondial enregistrée par l'Afrique au cours de la période 1970-1997 a atteint 68 milliards de dollars. Ce qui contraste nettement avec la croissance aiguë du volume du commerce mondial. L'Afrique ne cesse de voir se réduire sa part du marché pour ses produits d'exportation traditionnels.

Le monde s'est mis d'accord pour réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici l'année 2015. Pour atteindre cet objectif, il faut assurer un taux de croissance d'au moins 7 % par an pendant les 15 prochaines années. Dans les faits, la croissance moyenne de la dernière décennie était d'à peine 2,1 %.

Le revenu par tête d'habitant en 1998 est tombé à 668 dollars, contre 749 dollars en 1980. Cela a entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté, plutôt qu'une diminution.

Ce ne sont ici que quelques exemples de la détérioration du scénario du développement en Afrique et de la baisse du flux de ressources dans une région où le besoin d'une aide internationale accrue est largement reconnu. Ces dix dernières années, le monde a vu une énorme croissance du commerce international et de l'accumulation de la richesse mondiale. Bien que ce phénomène se fait surtout concentré dans les pays industrialisés, certains pays en développement ont enregistré des succès notables; de nombreux autres ont aussi recueilli un bénéfice latéral. Mais l'Afrique a été laissée de côté.

Les pays africains, comme d'autres nations en développement, se sont battus pour triompher du sous-développement. Cependant, leur tâche a été particulièrement difficile, car un certain nombre de facteurs qui la compliquent, à plus grande échelle, empêchent les progrès qu'ils auraient autrement pu réaliser.

La pauvreté est omniprésente en Afrique, avec une grande concentration d'individus vivant dans des conditions de pauvreté absolue dans beaucoup de pays

subsahariens, ce qui rend extrêmement difficile la mobilisation des ressources nationales. La pandémie VIH/sida est particulièrement aiguë en Afrique, la privant de la vitalité de la jeune génération. Des millions d'adultes meurent ou sont gravement affaiblis. Des millions d'enfants se retrouvent orphelins et affrontent un avenir incertain, avec peu d'espoir. Le système de soins de santé est submergé et ne peut pas s'occuper des nombreuses menaces pour la santé publique telles que le fléau du paludisme ou de la tuberculose.

Les grandes conférences mondiales des années 1990 ont défini des lignes directrices sur la manière de combattre le sous-développement et la pauvreté. La plupart des pays ont esquissé leurs propres programmes nationaux d'action pour appliquer les principes convenus. Il est ironique, toutefois, qu'au moment où le mécanisme national est prêt à donner un beaucoup plus grand rendement à toute unité d'investissement, le soutien et l'aide internationale se tarissent. Il est aussi regrettable que nous ne parvenions pas, par des initiatives audacieuses, à unir nos forces avec l'Afrique dans la lutte contre les causes profondes du sous-développement.

Les pays africains luttent courageusement sans beaucoup de chances de réussite. Il y a un grand nombre de facteurs, cependant, sur lesquels ils n'ont pas de prise. La communauté internationale devrait être beaucoup plus ouverte, dans un esprit de soutien et de partenariat véritables, face à la lutte de l'Afrique pour briser le cercle vicieux du sous-développement et de la pauvreté. Il y a une nécessité absolue et urgente de combiner nos efforts individuels pour apporter notre soutien à l'Afrique, et nous avons l'obligation morale de le faire.

M. Aboulghait (Égypte) (*parle en arabe*) : Les pays africains ont fait des efforts considérables pour réformer et améliorer leur situation nationale, économique, politique et social durant les années 90, et ce faisant, ont rencontré des difficultés et des obstacles majeurs. Ces efforts, comme le relève le rapport du Secrétaire général (A/55/350) ont conduit à des progrès dans les domaines qui ont fait l'objet de l'examen à mi-parcours de 1995, à savoir la consolidation du processus d'ajustements de réforme économique, la stimulation du secteur privé, le renforcement de la démocratie et la promotion de la société civile.

La réforme et le développement de toute société sont, au premier chef, la responsabilité de cette société.

Cependant, plusieurs obstacles majeurs entravent les efforts que déploient la plupart des pays africains pour relever les défis de la pauvreté et des maladies, et pour s'ouvrir des perspectives de développement. Le plus important de ces obstacles, c'est l'évolution rapide qui se produit dans l'environnement économique international et l'incapacité de la communauté internationale, malgré plusieurs initiatives à cet effet, de créer un mécanisme adéquat pour intégrer les pays africains, en particulier les moins avancés d'entre eux, dans l'économie internationale.

Les crises économiques internationales, les troubles et les bouleversements qui se sont produits à la fin des années 90 ont souligné la nécessité urgente pour les pays en développement de procéder à des réformes internes afin de s'adapter aux nouvelles réalités internationales. En même temps, ces réalités ont fait apparaître, dans le système commercial et financier international, certaines carences qui devraient être définitivement corrigées.

Dans ce contexte, je souhaite dire franchement que la plupart des solutions proposées aux pays en développement ont tendance à mettre l'accent sur la dimension interne, nationale, et à ne pas tenir compte de l'impact négatif des déséquilibres du système financier et commercial international. Le rythme rapide de la mondialisation, qui a donné lieu à des mouvements rapides sur les marchés des capitaux et à un accroissement de la concurrence, a engendré des pratiques qui tendent à limiter le commerce. Ces pratiques, qui incluent les politiques antidumping et l'application de mesures et de normes environnementales et sanitaires trop rigides, de façon à limiter les exportations des pays en développement vers les pays développés ont causé un grand préjudice économique aux pays en développement en général et aux pays africains en particulier.

À cela vient s'ajouter le déclin continu de l'aide publique au développement, jusqu'au point que l'objectif internationalement convenu de 0,7 % du produit national brut, est devenu quasiment impossible à atteindre, au vu des piètres performances de la plupart des pays donateurs à cet égard. Rien n'indique que cet objectif pourra être atteint prochainement, alors que l'aide publique au développement demeure la principale source de financement du développement dans la plupart des pays africains.

De plus, la part des investissements étrangers directs destinée à l'Afrique ne dépasse pas 6 % du total des investissements prévus pour les pays en développement, et la pandémie du sida ravage ce continent, tuant chaque année des millions de personnes et menaçant la stabilité économique et sociale dans un grand nombre de pays du continent. On se trouve donc indiscutablement une situation véritablement tragique.

Les efforts des pays africains en matière de réforme économique, sociale et politique demeurent une condition sine qua non pour la concrétisation de leurs espoirs de développement et de progrès. Ces efforts doivent cependant être accompagnés d'efforts internationaux sérieux qui permettent aux pays africains de poursuivre leur marche vers le développement. Il faut en particulier, comme nous l'avons déjà dit, ouvrir les marchés aux produits de ces pays et augmenter l'aide publique au développement.

Dans ce contexte, je souhaite souligner la nécessité que la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu à Bruxelles en mai prochain, et la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement tiennent compte sérieusement et de manière réaliste des besoins des pays africains et rétablissent l'équilibre dans les systèmes financiers et de commerciaux internationaux actuels, dans le but de créer un environnement externe qui aide ces pays à parvenir au développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point..

Je voudrais informer les membres qu'un projet de résolution sur ce point sera soumis à une date ultérieure.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que le document A/INF/55/3/Add.3 contient un programme de travail révisé et le calendrier révisé des séances plénières de l'Assemblée générale du reste du mois de novembre 2000. Il a été distribué aux délégations ce matin et est également disponible au centre de distribution des documents dans la salle de l'Assemblée générale.

Avant de suspendre la séance, je voudrais informer les membres que les deux points encore à l'ordre du jour ce matin – à savoir le point 44 de l'ordre du jour « Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000 », et le point 180 « Coopération entre les Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale » – seront abordés cet après-midi, à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.